

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023

Salle du Conseil Municipal à 18h30

Étaient présents :

Monsieur Hervé REYNAUD, **maire** ;

Monsieur Régis CADEGROS ; Madame Andonella FLECHET ; Monsieur Jean-Luc DEGRAIX
Madame Stéphanie CALACIURA ; Monsieur Axel DUGUA ; Madame Sandrine FRANÇON ;
Madame Aline MOUSEGHIAN ; Monsieur Gilles GRECO (à compter de 18h48) ;
Madame Catherine CHAPARD ; Monsieur Bruno CHANGEAT ; Madame Béatrice COFFY,
adjoints.

Monsieur François MORANGE ; Monsieur Alexandre CIGNA ; Monsieur Daniel FAYOLLE ;
Madame Michelle DUVERNAY ; Monsieur Yves ALAMERCERY ; Monsieur Jean-Marc LAVAL ;
Madame Geneviève MASSACRIER ; Madame Michèle FREDIERE ; Monsieur Jean-
Luc BOUCHACOURT ; Monsieur Francis NGOH NGANDO ; Madame Florence VANELLE ;
Madame Sylvie THEILLARD ; Madame Ayse CALYAKA ; Madame Abila CIPRIANI ;
Monsieur Raphaël BERNOU ; Madame Dudu TOPALOGLU ; Madame Christiane MARQUET-
MASSARDIER ; Madame Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h00) ; Monsieur Jean MINNAERT ;
Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; Monsieur Romain PAPIER ;
Madame Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h00) ; Monsieur Pierre-Mary DESHAYES, **conseillers
municipaux.**

Absents représentés :

Monsieur Jean-Paul RIVAT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX ;

Monsieur Gilles GRECO qui donne pouvoir à Monsieur Axel DUGUA (jusqu'à 18h48) ;

Monsieur Pierre DECLINE qui donne pouvoir à Monsieur Bruno CHANGEAT ;

Monsieur Philippe PARET qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUCHACOURT ;

Madame Florence VILLEDIEU qui donne pouvoir à Madame Andonella FLECHET ;

Madame Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à Monsieur Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52).

Quorum : 31 conseillers sont présents, la majorité étant de 20 , le quorum est donc atteint.

Absentes non représentées :

Madame Isabelle SURPLY (à compter de 19h00) ;

Madame Nathalie ROBERT (à compter de 19h00).

Secrétaire élue pour la durée de la session :

Madame Catherine CHAPARD.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h30. L'ordre du jour est le suivant :

FINANCES

- 1 - EXERCICE BUDGETAIRE 2023 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1
- 2 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
- 3 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - MODALITES D'APPLICATION ET DE TARIFICATION
- 4 - AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE CEZANNE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS "VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES"
- 5 - RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL D'IZIEUX LE CREUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS «PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN»
- 6 - REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DIEU - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS «PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN»

ADMINISTRATION GENERALE

- 7 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION DETOXIO SERENICITY AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

POPULATION REGLEMENTATION

- 8 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - CONDITIONS GENERALES DE PREPARATION ET D'EXECUTION DU PILOTE 2024 DE L'ENQUETE FAMILLES 2025 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE
- 9 - RECENSEMENT DE LA POPULATION - ANNEE 2024 - CONVENTION AVEC LA POSTE

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

10 - DISPOSITIF "TERRITOIRES ENGAGES POUR LA NATURE" - CONVENTION POUR LA PLANTATION DE HAIES

VIE ASSOCIATIVE

11 - ASSOCIATION "CERCLE AQUARIOPHILE DE SAINT-CHAMOND, L'AQUARAMIAUD" - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE PABLO NERUDA LES 18 ET 19 NOVEMBRE 2023

12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE

SPORTS

13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DES ECOLES LAÏQUES D'IZIEUX (AASEL IZIEUX)

14 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS SPORTIFS - RENOUVELLEMENT 2023-2026

15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND BASKET VALLEE DU GIER

16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND GYM

URBANISME - OPERATIONS FONCIERES

17 - CESSION D'UN IMMEUBLE, SIS 17 RUE LOUIS CHATIN, A LA SAS A2E IMMO

18 - CESSION D'UN TERRAIN - ROUTE DE CELLIEU - ZI DU CLOS MARQUET - A MONSIEUR SEBASTIEN REOCREUX

POLITIQUE DE LA VILLE - LOGEMENT - HABITAT

19 - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) - AVIS DE LA COMMUNE SUR LA PROPOSITION DE COTATION DE LA DEMANDE - ACTUALISATION DES GUICHETS - EVOLUTIONS PARTENARIALES

COMMANDE PUBLIQUE

20 - CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

TRAVAUX - BATIMENT - VOIRIE - RESEAUX

21 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - PLACE NEYRAND

22 - SIEL-TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - DISSIMULATION DE RESEAUX SECS ET TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - RUE GALLIENI ET RUE DUMAINE

23 - DISSIMULATION DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATION - AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TELEPHONIQUE - 23 RUE GALLIENI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42)

24 - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE - ANGLE RUE GALLIENI /

RUE DUMAINE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL-TE42)

25 - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE - 13 RUE GALLIENI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL- TE42)

26 - DISSIMULATION DES RESEAUX ELECTRIQUES ET DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION DE SERVITUDE - CHEMIN DE PARADIS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE (SIEL- TE42)

RESSOURCES HUMAINES

27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

28 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT SERVICES CIVIQUES

29 - INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

30 - REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND (RIFSEEP) - MODIFICATIF N°3

31 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG)

32 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A DISPOSITION D'EDUCATEURS SPORTIFS AUPRES DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 - RENOUVELLEMENT

33 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE CLARINETTE PAR VOIE CONTRACTUELLE

34 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX PAR VOIE CONTRACTUELLE

35 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

36 - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

COMPTES-RENDUS

37 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

38 - RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

M. le Maire : Bonsoir à tous. Je vais demander à nos collègues élus de pouvoir rejoindre leurs sièges pour qu'on puisse débiter ce Conseil Municipal. Et dans un premier temps, pour respecter les procédures administratives, je vais solliciter notre directeur général des services pour procéder à l'appel des présents. Monsieur MONTES, c'est à vous.

M. MONTES : Merci. Bonsoir à toutes et tous.

Monsieur MONTES procède à l'appel.

M. le Maire : Très bien, merci. Nous devons désigner un ou une secrétaire de séance. Qui est volontaire ? Madame CHAPARD ? Madame CHAPARD, très bien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

M. le Maire : Nous avons également un procès-verbal de la séance du 26 juin. Je remercie les services de leur réactivité, comme ça, on est bien à jour d'un conseil sur l'autre.

Est-ce qu'il y avait des remarques concernant ce PV ou est-ce qu'on peut de fait l'adopter à l'unanimité ? Je ne vois pas de remarque. Donc il est adopté. Non-participation au vote de Madame SURPLY et Madame ROBERT et abstentions de Monsieur MINNAERT et Madame SIMONIN-CHAILLLOT. Voilà.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT), 2 non participations : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT ;

DL2023.0105. AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE – SUBVENTION À L'ASSOCIATION POMPIERS HUMANITAIRES FRANÇAIS

M. le Maire : Avant de débiter l'ordre du jour qui vous a été envoyé, nous vous proposons une délibération en urgence que vous avez dû, je l'espère, recevoir dans l'après-midi et que nous mettons donc sur table. Urgence, puisqu'elle s'agit de l'aide humanitaire à destination du Maroc qui a subi un terrible séisme, 7 sur l'échelle de Richter et qui a généré évidemment un lourd bilan avec à ce jour, j'allais dire toutes les heures, le bilan s'aggrave, on en est à pas loin de 3 000 morts dans la région de Marrakech et il y a un bilan également en termes de blessés évidemment extrêmement conséquent des populations donc civiles qui sont aujourd'hui dans une situation d'urgence humanitaire extrême. Et comme nous allons pu le faire, eh bien, ailleurs dans le monde, malheureusement, lorsque la Terre évidemment réagit de cette façon, nous vous proposons et je laisserai la parole à Madame FLECHET, parce que la municipalité de Saint-Chamond participe financièrement à l'aide humanitaire, en lien également avec l'Association des Maires de France évidemment qui nous a également sollicités. Voilà. Et je vous proposerais également une minute de silence en respect pour les 3 000 morts aujourd'hui au Maroc. On peut se sentir, voilà, beaucoup de points communs en termes d'humanité par rapport à évidemment ces événements terribles.

Je vais laisser le soin à Madame FLECHET de décrire la délibération, évidemment si quelqu'un dans l'assemblée souhaite s'exprimer, c'est bien volontiers et après la minute de silence, on procédera donc au vote de cette délibération.

Madame FLECHET.

Alors, Madame SURPLY, je vous donnerai la parole ensuite, si vous voulez bien.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Oui, merci, Monsieur le maire.

En effet, comme ça vient d'être évoqué, un séisme de magnitude 7 est survenu dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023 au Maroc. Ce séisme a fait de nombreuses victimes, d'après le bilan publié le 11 septembre par le ministère de l'Intérieur marocain, les populations civiles sont ainsi dans une situation d'urgence humanitaire extrême.

La Communauté internationale et de nombreuses organisations humanitaires se sont mobilisées et des appels au don en faveur de la population marocaine sont lancés et commencent à se mettre en place, notamment dans les collectivités territoriales.

Face à une situation dramatique pour la population, et comme cela est permis aux collectivités dans le cadre de leur action extérieure article L. 1115-1 du Code général des Collectivités Territoriales, la Ville de Saint-Chamond a décidé de soutenir l'action à caractère humanitaire qui s'organise sur ce territoire.

Les Pompiers Humanitaires de France sont une organisation de solidarité internationale créée en 2005 et basée à Saint-Étienne dans la Loire. Elle est spécialisée dans les missions de protection civile à l'étranger notamment. Des missions d'urgence pour venir en aide aux populations victimes de catastrophe naturelle, des programmes permanents dans le cadre d'un soutien au système de protection civile, ils mènent également des missions de renfort temporaire initiées par le ministère des Affaires étrangères, elles permettent aux sapeurs-pompiers français d'aller former leurs homologues dans différents pays ayant des accords avec la France et souhaitant structurer leur protection civile. Ils organisent également des séminaires de protection civile rassemblant différents acteurs pour des échanges, des formations en termes d'adaptation au changement en termes de gestion de crise et de commandement.

Compte tenu de l'urgence et du savoir-faire de l'organisation Pompiers Humanitaires de France, il est proposé de lui apporter une aide financière exceptionnelle de 10 000 € afin que la population marocaine puisse bénéficier d'une aide humanitaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le versement d'une subvention de 10 000 € à l'organisation Pompiers Humanitaires de France et d'imputer la dépense correspondante au budget général de la ville, c'est-à-dire au chapitre 67, article 6745-1.

Merci à vous.

M. le Maire : Merci, Madame FLECHET. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?
Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Nous voterons pour cette délibération, bien entendu, et nous apprécions aussi le choix de l'organisation à laquelle... qui a été choisie par la municipalité, voilà, qui a une dimension locale, mais aussi internationale et ça, c'est très important dans les actions humanitaires de toujours avoir une vision au-delà de sa frontière.

M. le Maire : Merci. Nous avons beaucoup travaillé avec eux concernant les événements en Ukraine et nous avons pu constater l'efficacité de leur action, mais également la confiance en leurs interventions.

Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Oui. Merci, Monsieur le maire. Nous, on ne prendra pas part au vote, non pas à cause ou grâce à la cause, en fait, je voulais savoir si vous m'autorisez à trois minutes de propos liminaire avant l'ordre du jour pour vous expliquer pourquoi...

M. le Maire : Pour expliquer pourquoi à quoi ?

Mme SURPLY : Je voulais savoir si je pouvais avoir trois minutes de propos liminaire avant l'ordre du jour.

M. le Maire : Mais sur ce sujet ?

Mme SURPLY : De toute façon, on ne prendra pas part au vote pour aucun vote, pour tous les votes.

M. le Maire : D'accord. Si vous voulez bien, on va terminer sur ce sujet.

Mme SURPLY : D'accord, très bien, merci.

M. le Maire : Parce que comme je l'ai proposé, voilà, avec une minute de silence, je pense qu'on reste assez solennelle sur ces sujets-là et après, vous aurez la capacité de vous exprimer.

Voilà, écoutez... Oui, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Oui, j'aurais aussi prêté à penser les évènements qui se passent en Lybie que je viens de... qui sont tout récents d'aujourd'hui, voilà. Peut-être qu'on aura peut-être à avoir une action aussi auprès de ces personnes. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Alors, c'est vrai que lorsqu'il y a, Madame FLECHET nous le rappelle, en aparté, lorsqu'il y a eu le séisme en Turquie, nous avons associé également d'autres pays autour. Voilà. C'est vrai qu'il y a eu aussi des inondations, malheureusement, en Grèce, aujourd'hui, c'est difficile de pouvoir, voilà, c'est assez cruel d'ailleurs de ne pas pouvoir toujours se tourner vers l'ensemble des évènements, voilà, qui affligent les populations. Voilà, on essaye à notre échelle sur les évènements les plus marquants d'être présents. Donc, bon, on regarderait éventuellement sur les jours qui viennent comment les choses se déroulent, comment les choses, voilà, évoluent et peut-être prendre un certain nombre de contacts pour voir comment on peut ou pas intervenir. Voilà.

Très bien, écoutez, tant mieux si on se retrouve majoritairement sur ce sujet. Je voulais donc vous proposer qu'on ait une minute de silence et j'aime bien ce dessin qu'on a pu retrouver dans *Le Progrès* là, je crois que c'était ce weekend qui en dit long sur évidemment le regard qu'on peut avoir et la tristesse, mais aussi la solidarité que l'on peut avoir vis-à-vis du peuple marocain, là, ici en l'occurrence. Je vous propose une minute de silence.

Une minute de silence

M. le Maire : Je vous remercie.

Et donc je vais mettre aux voix cette délibération. Donc, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? J'ai compris deux non-participations au vote. Et puis ma foi, cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci à vous.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour ; 2 abstentions : Mme Isabelle SURPLY, Mme Nathalie ROBERT).

M. le Maire : Le dossier suivant porte sur une décision modificative n° 1. Dans le calendrier budgétaire, c'est la première modification du budget prévisionnel, je vais le soin à Régis CADEGROS de nous en présenter les grandes lignes.

**DL2023.0106. EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023 – BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION
MODIFICATIVE N° 1**

M. CADEGROS : Très bien. Merci, Monsieur le maire et puis, bonsoir à tous.

Il s'agit effectivement de la première décision modificative de notre budget, une décision modificative qui se décline en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Alors, au niveau de la section de fonctionnement, au niveau des recettes, nous avons des recettes supplémentaires, vous avez plusieurs lignes :

- Tout d'abord la restauration scolaire, nous avons budgété un peu plus de 500 000 € pour la restauration scolaire en recettes et nous rajoutons 60 000 € en raison du succès de nos cantines et nous avons de plus en plus d'élèves qui viennent manger dans nos cantines scolaires ;
- Nous rajoutons également 90 000 € en raison de la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur la consommation finale d'électricité, nous touchons 90 000 € supplémentaires ;
- Les loyers commerciaux, les locaux commerciaux rapportent 50 000 €, je rappelle qu'au budget prévisionnel, nous avons prévu 382 000 € et nous rajoutons 50 000 € ;
- Et nous avons le remboursement d'assurance pour l'incendie de l'école Prévert suite à des dégradations et l'assurance nous rembourse 40 000 €.

Ce qui fait qu'au total, nos recettes augmentent de 240 000 € en section de fonctionnement.

Au niveau des dépenses, la première ligne, vous voyez, il y a 143 500 € qui correspondent à une augmentation de la restauration scolaire. Comme je vous disais, la restauration scolaire, nous avons de plus en plus d'élèves, je vais vous donner quelques chiffres. En effet, de janvier à juin 2023, sur les six premiers mois, les nombres de repas ont augmenté de 11,35 % par rapport à 2022 et l'estimation totale pour 2023 est de 122 000 repas, ce qui fait 11 000 repas de plus par rapport à 2022. Donc, vous voyez, nos cantines marchent bien et il y a de plus en plus d'élèves qui viennent y manger.

Il y a aussi l'alimentation dans les crèches qui augmente en raison de l'inflation et la fréquentation aussi au niveau de Pablo Neruda qui affiche complet, nous sommes obligés même de limiter le nombre de places et le mercredi à 80 places et durant les vacances scolaires à 100 places.

La ligne suivante, c'est 75 500 € de dépenses supplémentaires en raison de l'entretien de bâtiments et de voiries et en raison d'espace vert, avec des commandes d'arbres supplémentaires que nous avons plantés sur la ville.

La ligne suivante, c'est 34 000 € de dépenses supplémentaires en raison d'affranchissement et de catalogues et imprimés.

La ligne en dessous, 350 000 € de plus pour les charges du personnel, les raisons : l'augmentation du point d'indice qui a été décidé par l'État alors que nous n'avons pas prévu en début d'année cette augmentation du point d'indice, c'est une mesure qui est donnée par l'État et c'est les communes qui payent.

Il y a eu aussi des décès d'agents et de revalorisation du SMIC, ce qui fait qu'au total, on rajoute 350 000 € de dépenses sur ce chapitre 012 qui concerne les charges du personnel.

Les deux lignes suivantes, c'est classique, c'est ce qu'on fait chaque année, on fait un virement du chapitre 67 au chapitre 012, c'est pour le Centre Social de Fonsala qui est toujours communal, qui n'est pas encore associatif et de ce fait, il y a un virement de crédit sur le chapitre 012 au niveau des charges du personnel de 200 000 €.

Des frais de spectacle de la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique), on nous demande 10 000 € supplémentaires ;

Des subventions pour le Sport dans la Ville, on rajoute 10 000 € qui sont pris du chapitre 67 en crédits réservés sur le chapitre 65 et il y a aussi des charges financières qui augmentent de façon importante, comme vous le voyez, 178 000 € qui augmentent de façon conséquente quand même sur notre commune. Je vais vous en donner les raisons, parce que je le dois aux Saint-Chamonais, ce sont des dépenses, des charges financières supplémentaires pour notre commune.

Il y a tout d'abord eu un emprunt que nous avons fait au mois de juillet, un emprunt de 6 millions d'euros qui était prévu au budget d'ailleurs, qui est basé sur le Livret A avec une marge de 0,20 %, ce qui fait un taux de 3,20 % sachant qu'en discutant avec toutes les banques, il n'y a aucune banque du coup qui voulait nous prêter en dessous de 4 %, nous étions largement entre 4 % et 5 %, c'est pour ça que nous avons opté pour cette option de Livret A plus une marge de 0,20 %, ce qui nous fait un taux de 3,20 %.

Il y a aussi la ligne de trésorerie, la ligne de trésorerie comme je vous l'avais déjà expliqué lors du débat sur la gestion de DEPP (Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation), nous avons 5 millions que nous avons utilisé, enfin, que nous avons mis sur la ligne de trésorerie sur 12 mois et qui étaient basés sur l'Ester (Euro short-term rate) avec une marge à 0,37 %. Or, l'Ester qui est l'équivalent de l'Eonia (Euro Overnight Index Average) a augmenté et passé à 3,7 % avec une marge de 0,37 %, ce qui nous fait un taux de 3,77 %.

Cette ligne de trésorerie a été entièrement remboursée et maintenant, avec l'emprunt que nous avons réalisé et depuis ce jour, nous avons uniquement notre emprunt à rembourser de nouveau et il y a aussi des emprunts à taux variable et nous n'avons plus qu'un. Je vous rappelle que pour les taux variables, nous n'avons plus que 4 % de notre dette qui est à taux variable. Alors, quand nous sommes arrivés en 2014, il y avait 49 % de notre dette qui était à taux variable et là, nous n'avons plus que 4 %.

Alors, il s'agit d'un emprunt qui avait été réalisé en 2013 qui était basé sur l'Euribor 3 mois (Euro Interbank Offered Rate) avec une marge de 1,64 %, ce qui fait que comme l'Euribor a augmenté à 3,7 %, nous avons un taux qui est à 5,34 % là aujourd'hui. Donc, nous avons essayé de négocier avec les banques, avec la banque, c'est la SFIL-CAFFIL (Société de Financement Local-Caisse Française de Financement Local) et la négociation avec la SFIL-CAFFIL, la banque nous propose un taux fixe à 5,19 %. Donc vous voyez que le parallèle 5,34 %, nous sommes maintenant avec 5,19 % que nous sommes en train de négocier.

Pour l'instant, nous sommes en période de réflexion, sachant que l'Euribor devra baisser en 2024, qu'il nous reste cinq ans encore de cet emprunt et que le Capital Restant Dû, le CRD n'est plus que de 837 000 €. Donc, nous sommes toujours en discussion avec la SFIL-CAFFIL pour essayer de faire baisser ces charges financières en ce qui concerne notre seul emprunt à taux variable qui reste.

Voilà donc la raison que je tenais à apporter aux Saint-Chamonais par votre biais, nous rajoutons donc 178 000 € de frais financiers supplémentaires. Ce qui fait qu'au total le virement à la section

d'investissement diminue de 551 000 €, comme vous le voyez. Donc notre épargne diminue, mais elle sera d'après nos projections toujours entre 3,8 millions et 4 millions d'euros à la fin d'année avec un taux d'épargne autour de 8 %.

En ce qui concerne la section d'investissement, au niveau des recettes. Nous avons des produits de cession, l'immeuble, le terrain qui a été vendu rue Henri Castel, vous voyez, c'était une friche industrielle qui était vendue. Il y a maintenant des logements qui sont en train de se construire, ce sont des logements locatifs de qualité d'ailleurs et le coût que nous avons en recettes supplémentaires est de 164 000 €.

Au niveau des dépenses, la première ligne concerne des études sur un budget de 519 600 €, nous allons en retirer 37 660 €.

La deuxième ligne concerne des projets urbains où on retire 135 000 €. En fait, il s'agit de la maîtrise d'œuvre pour la place Île-de-France et là, tout simplement, c'est un report de crédit de 2022 sur 2023, ce qui fait qu'on n'a pas besoin de réinscrire au budget, car la somme avait été déjà engagée en 2022.

La ligne suivante est la chapelle des Maristes où on retire 308 340 €, je donnerai les explications tout à l'heure lors de la modification des AP/CP, les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement.

Nous avons l'éclairage public, notre participation aussi elle qui augmente de 50 000 €, des travaux à l'école primaire suite à l'incendie qui nous coûte 40 000 € qui nous sont remboursés par l'assurance et notre participation financière à Novaciéries qui augmente de 4 000 €. Ce qui fait qu'au total, nous avons une diminution de l'investissement de 387 000 €. Je vous rappelle que sur le budget, il y avait plus de 12 millions d'euros, 12,2 millions d'euros pratiquement qui étaient prévus en dépenses d'équipements pour cette année.

Voilà donc pour cette décision modificative n° 1.

M. le Maire : Merci pour cette présentation et ces précisions. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame SURPLY.

Mme SURPLY : Merci, Monsieur le maire. C'est dommage, j'avais bien demandé un propos liminaire, mais du coup, c'est parfait, car on parle restauration, donc ça ira parfaitement avec ce qui m'amène comme propos engageant nos votes.

Monsieur le maire, comme bon nombre de Couramiaux le savent maintenant, nous avons récemment découvert que vous nous avez menti, que vous avez gaspillé et caché des dépenses concernant vos vœux privés, puisque tout le monde n'était pas invité de janvier 2023 qui n'ont pas coûté en réalité ce que vous avez dit : 38 000 €, mais bien au minimum et je dis bien au minimum plus de 80 000 €. Mais ce n'est pas tout, parce que récemment, nous avons découvert avec Nathalie, nous avons découvert avec dégoût, Monsieur REYNAUD, que depuis le mandat précédent, vous rincez votre majorité en boissons et petits fours tous les mardis et tous les soirs de Conseil Municipal à huis clos, encore, évidemment, comme pour les vœux et tout cela aux frais du contribuable sur le dos, probablement des Couramiaux.

Alors, comment je le sais ? C'est très simple, malheureusement pour vous, j'ai surpris vos collègues le 26 juin dernier à la fin du Conseil Municipal ici même, dans la salle d'à côté, et je les ai filmés en train de manger et de boire m'interdisant avec violence l'accès à la salle, me refermant

la porte sur le poignet. Pour ceux que ça intéresse, la vidéo est en train d'être publiée sur tous mes réseaux au cas où on dit : « Ça n'a rien à voir, c'est faux ! ». Dans cette vidéo, Madame Florence VILLEDIEU qui n'est pas là, c'est bien dommage, je le déplore, votre conseillère municipale responsable aux Associations Caritatives, c'est une ironie incroyable, ressort de cette pièce me déclarant qu'elle est en train de fêter son anniversaire, « Eh bah, ça alors ! » et m'assurant que dès le lendemain, j'aurai dans ma boîte mail les factures. Évidemment, je ne les ai jamais eues...

Donc Madame VILLEDIEU, si vous m'écoutez ou en tout cas ce sera inscrit dans le procès-verbal, je vous donne 48 heures pour m'envoyer les factures internes non financées par les contribuables et la communication qui vous autorise à fêter votre anniversaire, parce que j'espère bien que ça n'a pas été fait sur le dos des Couramiauds, j'espère bien, je n'ai rien contre fêter un anniversaire, évidemment, puisqu'elle est du 23 juin, donc je comprends.

En l'absence de tels documents, je me réserve le droit de saisir les autorités compétentes afin de diligenter une investigation pour suspicion de détournement de fonds public. Donc, effectivement dans ces découvertes, nous avons estimé au bas mot que c'est presque 200 000 € en fait qui sont partis en petites sauteries cachées pour vos 33 collègues, oui, collègues que de la majorité, donc depuis la mandature précédente. Alors, comment on a fait pour arriver à ce chiffre estimé ? C'est peut-être 150 000 €, mais 150 000 € en tant de crise, n'avez-vous pas honte ? Alors, c'est facile, parce qu'un gueuleton de qualité de manière hebdomadaire a raison de 36 semaines dans l'année, parce que j'ai enlevé les vacances, je suis sympathique plus les conseils municipaux de l'année multipliés par 33 élus de la majorité sur deux mandats, ça fait 192 000 €, enfin, c'est une estimation, j'espère que c'est moins.

Et donc, de la manière que Madame VILLEDIEU a 48 heures pour me présenter ces fameux documents promis, je vous donne 48 heures pour me fournir l'ensemble des factures de ces agapes, parce qu'en fait, on vous a vu à travers les fenêtres et puis il y a d'autres vidéos, accompagnés des mandats trésoriers-payeurs évidemment ainsi que le numéro du compte de charges imputées pour les deux mandats.

En l'absence de tels documents, je me réserve le droit de saisir les autorités compétentes, j'ai déjà saisi la Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) qui m'a déjà donné raison en vous obligeant à me fournir des factures des vœux 2019 que vous refusiez de me donner, fermer la parenthèse, afin et bien encore de diligenter une investigation pour suspicion de détournement de fonds public ou que sais-je.

Alors voilà, vous ne m'avez pas coupé, c'est dire afin de marquer notre désaccord et notre indignation avec vos méthodes malsaines – tout à fait, vous pouvez souffler – et profondément malhonnêtes, nous avons donc décidé, avec Nathalie ROBERT, que le groupe Saint-Chamond d'abord quittera cette séance, car nous refusons de siéger une seconde de plus – ça vous arrange, et je reviendrai, vous ne serez plus là – avec des menteurs, des profiteurs d'argent public alors que vous demandez et que l'État demande en ce moment à ce que les Couramiauds se serrent la ceinture, je suis écoeurée.

J'invite donc tous ceux qui sont scandalisés par votre gestion et vos méthodes profondément douteuses, j'invite ceux qui nous regardent et ceux présents dans le public à me suivre pour ce que je vais appeler un « un contre gueuleton » ouvert à tous, contrairement à vous, Monsieur REYNAUD, payé sur mes deniers personnels contrairement à vous tous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la majorité, à partir de maintenant, salle Condorcet avenue Antoine Pinay à Saint-Chamond.

Je me tiens évidemment à disposition de la presse ici présente pour leur fournir tous les éléments dont ils auront besoin et nous allons maintenant de ce pas, enfin, de ce pas dès maintenant faire ce pourquoi les gens nous ont élus, s'occuper d'eux sans l'argent public et parce que nous on se soucie vraiment des autres.

M. le Maire : Merci, Madame SURPLY. Alors, si vous avez deux petites minutes pour m'écouter. Alors, aucun respect. Je dis simplement que Madame SURPLY se veut lanceuse d'alertes, elle est lanceuse de mensonges éhontés.

Intervention hors micro

M. le Maire : Quittez la salle ou reprenez votre micro.

Intervention hors micro

M. le Maire : Quittez la salle ou reprenez votre micro. Si vous ne voulez pas affronter le débat démocratique. Vous êtes une très mauvaise actrice et votre petite scénette ne trompe personne et Madame SURPLY est une menteuse puisqu'on l'a vu encore récemment lors d'un tweet, Madame SURPLY a évoqué que nous n'aidions pas les Restos du cœur. Elle a tweeté que la mairie fasse son job trouvant aux Restos du cœur des nouveaux locaux à leur antenne locale. Comme ils l'ont craché, juré en juin : « Saint-Chamond et les menteurs ».

Dans une interview le même jour, le président des Restos du cœur, à une question de la presse, répondait : « *Est-ce que les élus, les collectivités s'impliquent aussi ?* », je cite : « *Bien sûr, on ne peut pas tous les citer, municipalités, départements et régions nous accompagnent. Je peux citer le maire de Saint-Chamond Hervé REYNAUD qui nous propose un local qui va répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité* ». Voilà, c'est un exemple d'une tentative de déstabilisation, de divulgation de propos mensongers sur les réseaux sociaux et évidemment ici un effet de manche qui ne trompe personne, je pense.

J'ai bien noté que Madame SURPLY n'a absolument pas évoqué le sujet proposé par le Conseil Municipal, c'est-à-dire la décision modificative n° 1 pour revenir à son fonds de commerce, mais si d'autres élus évidemment veulent revenir sur cette décision modificative, c'est bien volontiers que je leur laisse la parole.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je n'interviendrais pas sur ce qu'a dit Madame SURPLY, je trouve très malsain de donner des accusations avant même tout jugement, on peut reprocher des dépenses, ce que nous avons déjà fait, et je trouve grave de porter un jugement qui peut discréditer toute la classe politique en fait, même je peux avoir des désaccords, les écologistes peuvent avoir des désaccords très profonds sur des choix économiques, voilà, mais je ne permettrais pas tant qu'il n'y a pas d'élément, on ne lance pas à la vindicte populaire des accusations aussi graves, voilà. Ce sera ma position.

Concernant l'exercice budgétaire, nous nous abstenons, comme nous le faisons à chaque fois. Nous aurions aimé, c'est Patricia en particulier, je reçois encore les documents en papier, mais il y en a qui les reçoivent en PDF (Portable Document Format) et il y a un problème dans les PDF que nous recevons, c'est qu'on ne peut pas faire de recherches internes, c'est-à-dire que quand on cherche un mot et cette fois-ci, les annexes que vous nous donniez étaient difficiles dans le texte qui était présenté et donc si à l'avenir dans les PDF que l'on reçoit si nous pouvions avoir

une recherche, que ça ne soit pas comme une image, vous voyez, côté pratique dans le cadre du travail pour les gens qui reçoivent des PDF. Merci bien.

M. le Maire : On interviendra techniquement si on peut faciliter les choses.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Alors, je n'avais pas prévu de prendre la parole, j'avais pensé tout à l'heure, et puis je m'étais dit non, là, je reviens.

On s'est rencontré cet après-midi pour visiter la chaufferie bois et sur le ton de l'humour, quand on posait nos casques à la sortie de la visite, vous m'aviez dit : « On peut les garder pour ce soir », alors, je voulais juste quand je repartais vers ma voiture, je me suis dit : « Ça aurait été bien d'intervenir là-dessus », simplement pour m'adresser à tous les Saint-chamonais et puis à l'assemblée ici, c'est qu'en tout cas, notre groupe ne vient pas ici pour combattre, il n'y a pas à faire la guerre, il vient représenter les Saint-chamonais pour qui on travaille et il essaye de le faire dans la plus... dans la justesse. Alors, on fait certainement tout un tas d'erreurs et de mauvaises interprétations, en tout cas, sachez, je m'adresse à la population, que le travail qu'on fait à Saint-Chamond pour tous, on essaye de le faire le plus sereinement possible et le plus en lien avec les choses qu'on a annoncées dans le programme de 2020 et je crois que c'est important de revenir sur les différences fondamentales qu'on est à des places différentes dans cette assemblée. On a des idées différentes, on ne partage pas les mêmes avis sur la société, sur les engagements, sur tout un tas de choses, mais je crois qu'il est important surtout dans les moments de crise qu'on vit au niveau démocratique en France, de pouvoir de garder cette garantie de pouvoir parler sereinement et de pouvoir exprimer nos idées sans être dans des situations de conflit qui font que les gens ils n'y comprennent plus rien. Donc voilà, c'est un peu mal dit, mais...

M. le Maire : Non, mais moi ça me conforte d'entendre des propos comme ça, qu'on puisse retrouver un certain nombre de valeurs, parce qu'effectivement on est là dans le débat, forcément, on a des visions différentes qui parfois s'opposent, parfois, la passion prend aussi un peu le dessus, certes, mais je crois que Madame SURPLY ne vient pas pour les mêmes raisons que nous, à vrai dire, ce sont des... voilà, une volonté purement politicienne. D'ailleurs, quand on aime sa ville, on y habite, semble-t-il, ce qui n'est déjà pas son cas et on ne trompe pas les lecteurs, on ne trompe pas les Saint-Chamonais déjà avec une attitude en faisant se passer pour un Saint-Chamonais alors qu'on habite à 80 km de là.

Donc malheureusement, on voit bien, c'est à chaque fois, l'intervention était préparée. Évidemment, cette sortie était anticipée, voilà. En se désintéressant, mais totalement, mais ce n'est pas le premier sujet où l'on constate totalement, de l'ordre du jour et des débats en cours.

Donc je dis comme le je pense, ce qui me conforte dans l'idée de continuer à combattre l'extrême droite qui en plus de porter des idées nauséabondes en plus prouve une grande incompetence. Voilà et ceux qui sont restés dans la salle, qui sont proches de Madame SURPLY pourront lui répéter.

Madame FLECHET.

Mme FLECHET : Oui, merci, Monsieur le maire. J'aimerais simplement amener quelques éléments d'informations complémentaires à l'assemblée et puis aux Saint-Chamonais aussi, parce que bon, Madame SURPLY a porté de nombreuses accusations et puis a fait une sortie fracassante. Mais sachez qu'elle est apparemment allée rejoindre une association qui a demandé

une salle, une association qui n'est pas saint-chamonaïse, qui a demandé une salle qu'on lui mette une salle à disposition, bon. Afin de ne pas être discriminants, nous avons accordé cette location moyennant un tarif de location pour une association extérieure, mais là aussi, elle utilise les moyens de la collectivité pour sa propagande personnelle et ses invectives à l'encontre de notre majorité.

Donc, il est bon aussi de savoir qu'elle sait détournée et puis parfois le système pour aller dans le sens des manœuvres qu'elle souhaite mettre en place et de toutes les – comment dire – toutes les accusations qu'elle peut porter à notre encontre. Je pense qu'on a su démontrer à travers notre gestion le bon usage de l'argent public et que tout ça s'est fait jusqu'à présent sans augmentation des impôts. Donc, on peut nous reprocher peut-être beaucoup de choses, mais je pense qu'on avait pris un engagement vis-à-vis des Saint-Chamonaïses, cet engagement, on le tient. L'état de nos finances démontre aujourd'hui une gestion saine, donc je trouve que c'est des accusations vraiment déplacées et outrancières. Merci à vous.

M. le Maire : Madame SURPLY est actuellement à Salle Condorcet sous couvert d'une association qui n'est pas une association saint-chamonaïse. Voilà, faites ce que je dis, pas ce que je fais.

On va se recentrer sur les sujets qui intéressent vraiment les Saint-Chamonaïses qui nous regardent.

M. CADEGROS : Oui, il y a un mot au moins que je voudrais qu'on respecte tous, c'est le respect de chacun. On respecte l'opposition, il faut qu'on s'assoie de façon réciproque et quand je vois l'attitude qu'elle a menée, une attitude un petit peu théâtrale, un petit peu désolant, où elle cherche à... c'est vraiment du populisme et je pense que le populisme n'a pas sa place à Saint-Chamond.

M. le Maire : Bien. Concernant la décision modificative n° 1, est-ce qu'il y a donc des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions et donc pour le groupe de Madame SURPLY, c'est non-participation au vote sur l'ensemble des délibérations.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

M. le Maire : Rapport n° 2 : une actualisation des programmes et crédits de paiement.

DL2023.0107. AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

M. CADEGROS : Oui. Effectivement, les autorisations de programme et crédits de paiement, les AP/CP, vous savez quand nous avons voté en janvier, en début de cette année 2023, des AP/CP pour la période 2023-2026 et vous savez qu'on peut les modifier chaque année.

Alors, compte tenu d'éléments techniques, d'éléments financiers, nous allons modifier ces AP/CP et aussi en rajouter une qui concerne les abords de Novaciéries, ce qui fera au total huit AP/CP. Donc je vais vous les détailler.

La première AP/CP concerne l'église Notre-Dame. Donc comme vous le voyez, il y aura un total d'ici 2026 de 820 000 € qui est en diminution par rapport à ce que nous avons prévu, parce que nous envisageons de faire plus de concertations, c'est un... c'est vraiment quelque chose d'important cette église Notre-Dame. Donc nous voulons concerter davantage la population, les conseils de quartier et nous l'ouvrirons, cette église Notre-Dame de façon ponctuelle, avec... Nous allons la mettre en accessibilité, voire refaire l'éclairage et on l'ouvrira pour des expositions, des

concerts, mais de façon ponctuelle en attendant que le programme, que le bilan soit vraiment établi au niveau de cette église, que l'on ait un projet complètement définitif et validé par l'ensemble de la population, donc il y aura une concertation plus large qui sera demandée.

Le deuxième projet concerne l'Hôtel-Dieu, c'est un vaste programme l'Hôtel-Dieu qui va se dérouler en quatre phases et c'est sur cinq bâtiments : bâtiment A, B, C, D et E et là, simplement la phase 1, c'est un projet avec plus de 12 millions d'euros TTC et simplement la phase une va nous coûter d'ici la fin du mandat 5,9 millions d'euros, donc c'est les parties, les bâtiments A et B qui concernent la chapelle et l'aile où se trouve les amis du vieux Saint-Chamond et la salle Gérard Philippe et donc sur ce projet, nous rajoutons 1,4 million d'euros en AP/CP d'ici la période... d'ici 2026.

En ce qui concerne la chapelle des maristes, vous voyez qu'il y a simplement un crédit de paiement sur 2023 parce qu'en faisant des études, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème avec le plancher. Alors, il y avait déjà une étude en 2012-2013 qui montrait que le plancher supportait au maximum 250 kg/m². Or, sur les projets que nous avons, il fallait arriver à 350 kg/m², ce qui nous obligeait à modifier entièrement la salle Condorcet qui était refaite il n'y a pas longtemps au niveau de la ventilation, au niveau du plancher, au niveau de l'agencement, ce qui fait que c'est un projet qui était d'une autre envergure, ce qui fait que nous allons nous donner le temps de la réflexion et des études et la chapelle des Maristes ne sera pas réalisée durant ce mandat, on le réserve pour un mandat suivant.

Le quatrième AP/CP concerne le complexe Vincendon où nous rajoutons 400 000 € d'ici 2026. Le Centre Social du Creux, vous voyez, c'est sur la période 2023-2024 avec un total de 1,467 million d'euros et on rajoute 51 000 € pour réaliser ce centre social au niveau du Creux.

L'école du Châtelard, c'est un projet à 1,650 million d'euros, donc on rajoute 228 000 € en AP/CP pour l'école du Châtelard. Pour l'accessibilité, nous rajoutons 80 000 € sur la période 2023-206 et sur la nouvelle AP/CP, les abords nord de Novaciéries, nous marquons 238 000 € qui seront fléchés pour ce projet.

Voilà donc pour ces AP/CP que l'on va modifier et que l'on modifie donc sur la période 2023-2026. Comme je vous le disais, il y a des projets qui seront menés de façon plus importante, d'autres un petit peu moins, mais il y aurait un total qui est important au niveau de ces dépenses d'équipement. Voilà.

M. le Maire : Merci. Pas d'intervention, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Pardon, Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Simplement, ça fait donc une différence entre les deux projets de plus de 3 millions d'euros. Moi, j'ai des questions, simplement, ou des propositions concernant notamment l'église Notre-Dame. Donc vous parlez de plus de concertations, mais c'est des choses qui me plaisent bien, mais ce que je voudrais savoir c'est quelle concertation, parce que du coup, on a déjà échangé là-dessus, mais ce n'est pas des études. Comment vous pensez organiser cette concertation de manière à ce que les structures et les habitants de Saint-Chamond soient vraiment partie prenante de cette construction de projet et qu'on ne se retrouve pas avec des réunions publiques où on nous explique ce qu'il va faire et où on doit donner notre avis un peu comme ça abruptement sans avoir tous les éléments et sans être vraiment au travail ? Voilà. Et j'avais autre chose, je ne me rappelle plus.

Oui et alors, je me demandais aussi si l'argent qui ne sera pas utilisé, parce que ça fait quand même une bonne somme, est-ce qu'il y aurait aussi possibilité de pouvoir financer des projets constructifs et importants sur les questions de se mettre en conformité avec l'évolution du climat et être un peu plus actifs sur les projets phares et sur les choses un peu... qui soient vraiment de vrais choix au niveau de la ville ? Donc voilà, est-ce que les 3 millions d'euros qui restent, ils resteront fléchés sur l'église Notre-Dame et si c'est le cas, avec quel projet pour la concertation et si jamais il ne reste pas fléché entièrement sur l'église Notre-Dame, comment on peut les utiliser pour mettre la ville dans un vrai choix d'adaptation au changement climatique ?

M. CADEGROS : Alors, pour l'adaptation au changement climatique, il y a déjà de nombreux projets qui ont été faits. Je rappelle que notre consommation d'énergie a diminué de 35 % sur ces huit dernières années et c'est quelque chose d'énorme et que nous sommes largement au-dessus des prévisions qui nous ont été demandées par l'État, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables pour le chauffage en particulier. Comme vous l'avez vu, nous avons inauguré donc la chaudière au bois cet après-midi et il y avait un autre projet dans des écoles, il y a des projets et nous ferons chaque année des projets dans les écoles.

Autre point, en ce qui concerne l'église Notre-Dame, mais effectivement, nous avons demandé un peu plus de concertations pour avoir... on va l'ouvrir cette église, on en fera donc des expositions, des concerts, on verra un petit peu comment on peut mieux l'agencer, je pense que c'est important sur un projet d'envergure, de cette somme de ne pas partir à l'aventure comme ça de façon à voir selon l'état de nos réalisations, enfin, des concerts que l'on peut mener, des expositions, comment on peut l'agencer de façon plus harmonieuse et puis effectivement, les concertations sont faites avec les conseils de quartier, avec vous aussi, parce que vous l'avez demandé, donc on va respecter votre demande et ce sera fait dans le courant de l'année prochaine, voire en 2025 de façon à finaliser un projet qui soit accepté par l'ensemble de la population.

Alors, vous me dites qu'effectivement, donc ça fait une diminution des dépenses d'équipements. Ça fait une diminution de 19 % donc sur quatre ans, c'est 5 % par an que nous diminuons en dépenses d'équipements sachant que nous sommes contraints par l'augmentation du coût de l'énergie. Rien que l'énergie, ça va nous coûter plus de 500 000 € en dépenses de fonctionnement pour l'année prochaine, en 2024, et encore davantage en 2025. Tout ça, on est obligé de le prévoir. Il y a l'inflation, ce qui explose et puis, il y a aussi les mesures qui nous ont été appliquées par l'État... imposées par l'État avec notamment le point d'indice et tout ça sans augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la DGF, parce qu'on demande avec l'Association des Maires de France que la DGF suive le niveau de l'inflation et souvent on n'indexe pas parce que notre DGF diminue.

Donc à partir de là et comme on veut respecter le pouvoir d'achat des Saint-Chamonais et comme on ne veut pas augmenter les taux d'imposition, à partir de là, il faut qu'on fasse des choix, donc on a préféré réduire en partie certains programmes, certains projets de façon à mener à bien, et les mener correctement, tout ce qu'on a décidé de faire.

M. le Maire : Bien. Je vais donc mettre aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions donc, des abstentions ? Quatre abstentions. Parfait.

Résultat du vote : Adopté à la majorité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Troisième rapport qui porte aussi sur la fiscalité, sur les taxes locales sur la publicité extérieure. Comme chaque année, Jean-Marc LAVAL nous fait le point.

DL2023.0108. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – MODALITÉS D'APPLICATION ET DE TARIFICATION

M. LAVAL : Oui, merci, Monsieur le maire.

Effectivement, cette délibération porte sur la taxe locale sur la publicité extérieure qui est sur Saint-Chamond taxée depuis 2010. Cette taxe est normalement, je dirais, supportée par le Code général des Collectivités territoriales qui fixe la tarification avec une révision selon l'indice des prix à la consommation.

Depuis donc 2016, par délibération du 9 mai 2016 pour être précis, la Ville de Saint-Chamond a instauré des tarifs moins élevés et des modalités plus avantageuses par rapport aux modalités législatives. Donc en ce qui concerne ces modalités, pour les dispositifs publicitaires, il est décidé d'exonérer tout :

- les dispositifs qui ont des publicités à visée non commerciale ;
- les dispositifs concernant les spectacles ;
- les dispositifs dépendant des concessions municipales ;
- la vitrophanie qui est l'utilisation de vitre sur lequel on peut porter des films transparents pour faire de la publicité ;
- et les plaques d'accueil.

Et en ce qui concerne les enseignes, donc la législation prévoit une exonération pour toutes les enseignes de superficie inférieure à 7 m² et donc la Ville de Saint-Chamond par cette même délibération de mai 2016 a porté à 12 m² les enseignes donc qui seraient exonérées.

Et en ce qui concerne donc les tarifications, donc nous proposons de maintenir donc ces tarifications inchangées par rapport à ce qu'elles étaient depuis 2016 à savoir :

- 10 €/m² pour tout ce qui est support classique ;
- 20 €/m² pour tout ce qui est enseigne supérieure, pardon, à 12 m² ;
- et 40 €/m² pour toute enseigne supérieure à 50 m².

Donc voilà, nous proposons de maintenir inchangés ces tarifs.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Déjà, nous sommes heureux d'apprendre que les pancartes pour annoncer les rallyes, la pollution des rallyes du Pays du Gier seront gratuites officiellement par la mairie. Voilà, ces tarifs sont avant tout de votre responsabilité, nous n'avons pas une vue d'ensemble sur les enseignes qui bénéficient de la réduction de montant de la taxe nationale que vous avez instituée. L'installation d'une enseigne occupant entre 7 à 12 m² ne génère pas de taxe, ainsi, les bénéficiaires de ces taxes réduites ne sont pas les petites structures commerciales, nous supposons. Manquant de tous ces éléments, nous nous abstenons.

Nous nous abstenons aussi pour une deuxième raison. Ces publicités extérieures sont obligatoirement... ont une obligation d'être éteintes entre 1h00 du matin et 6h00 du matin. Si la très grande majorité des commerçants respecte cette réglementation, je dis bien la très très

grande majorité, il reste encore certaines enseignes allumées toute la nuit et on peut se demander pourquoi :

- une banque garde son éclairage la nuit, peut-être pour indiquer que les marchés financiers ne sont jamais au repos et que le gaspillage lumineux fait marcher l'économie nucléaire ;
- une enseigne automobile reste allumer certainement pour rappeler que solidaire de la mairie elle attend avec impatience l'échangeur de La Varizelle qui va coûter près de 25 millions d'euros et détruire l'environnement ;
- plusieurs agences immobilières toutes éclairées peut-être pour préparer les habitants aux futures opérations immobilières réalisées au détriment du patrimoine saint-chamonnais ;
- une enseigne illuminée proposant des lunettes, son nom portant en lui-même son objectif, regarder vers le passé comme votre majorité plutôt que s'engager pour l'avenir.

Ces quelques exemples constituent les rares récalcitrants de Saint-Chamond. Le principal mauvais élève est la Ville de Saint-Chamond qui laisse allumer ces panneaux publicitaires à 2h30 du matin. En plus de ces enseignes allumées, on peut se demander pourquoi l'Hôtel-Dieu est encore éclairé par des spots et c'est en menant cette politique que vous voulez passer pour des écologistes. Donc nous nous abstiendrons bien entendu pour cette délibération.

M. le Maire : Bien. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Face à la pollution toujours plus grande produite par les publicités et les affichages d'hiver, face également à l'adjonction du toujours plus de consommation portée par la publicité, nous souhaiterons que soit discutée, débattue la nocivité de ces supports publicitaires et que soit repensée une manière plus respectueuse d'accompagner la consommation. Vous choisissez de ne rien changer dans vos propositions de modalités et de tarifs qui datent de 2016, nous pensons que ce n'est pas une bonne chose et nous voterons contre cette délibération.

M. le Maire : Monsieur CADEGROS.

M. CADEGROS : Oui, Madame MASSARDIER, je ne comprends pas bien pourquoi dites ce n'est pas une bonne chose de ne pas la modifier là ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : Alors, je ne vais pas reprendre ce qu'a dit mon collègue écologiste, mais je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il a dit et je pense que de maintenir les prix plus bas pour faire encore plus de publicités et pour ne pas justement taxer cette manière de faire de la publicité et d'éclairer et de solliciter le côté marchand n'est pas une bonne chose. C'est dans ce sens-là.

M. le Maire : Est-ce que Jean-Marc LAVAL souhaite préciser les choses, parce que c'est une délibération qu'on propose toujours à cette période pour qu'elle soit effective et applicable, mais je n'ai pas en tête de changement particulier sur les exonérations en particulier.

Monsieur LAVAL.

M. LAVAL : Oui, mais je crois qu'effectivement, c'est ce qu'on a dit dans la délibération, on n'a pas prévu de changement majeur dans les taxations, oui, c'est ce que vous avez dit, je suis bien d'accord. Voilà. Après, effectivement, on a l'intention dans l'année qui vient de refaire une espèce de point de situation sur l'ensemble de ces enseignes de façon d'abord à ne serait-ce que vérifier que tout est à peu près bien déclaré, etc., ce qui permettra effectivement de faire un point pour

peut-être éventuellement corriger certains abus ou certaines choses qui ne sont pas forcément cohérentes avec la politique de la ville. Mais effectivement, on n'a pas prévu de faire de modification significative par rapport notamment à la tarification.

M. le Maire : Donc pour la bonne compréhension de la délibération, on n'a pas modifié de ce point de vue. Mais vous vous souvenez, lorsqu'en 2014 nous sommes arrivés à la mairie, on a souhaité au contraire exonérer notamment les commerces de détails, voilà, et plutôt taxer des enseignes plus importantes. Je voulais simplement préciser par rapport à ce qu'a pu dire Monsieur MINNAERT qu'actuellement il y a une réforme du Règlement Local de Publicité au sein de la métropole. Donc de nombreuses réunions ont lieu actuellement pour qu'on ait un règlement homogène entre les 53 communes de Saint-Étienne métropole. Au regard du Règlement national, il sera plus vertueux, il sera plus restrictif que ce que propose le Règlement national.

Donc ça pourra être intéressant un jour peut-être dans une commission de pouvoir évoquer ce qui se passe actuellement à la métropole en lien avec les communes, puisque le choix des élus métropolitains ça était justement de faire en sorte qu'il puisse y avoir un certain nombre d'enseignes qui soient éteintes, de magasins qui soient éteints et encore une fois, règlement plus strict en la matière à l'échelle de la métropole.

Il y avait des situations extrêmement disparates, des communes étaient beaucoup plus laxistes que nous de ce point de vue, si je rejoins votre point de vue, et des situations très différentes suivant les communes. Donc l'idée c'est vraiment d'être cohérents et homogènes, mais le choix quand même qui a été fait, mais réaliste tout de même, puisqu'après il y a un pouvoir de police qui doit s'appliquer et ce n'est pas toujours simple, mais c'est qu'à l'échelle de la métropole on soit plus restrictif. Ce règlement de publicité devra aboutir courant de l'année 2024 normalement. En tout cas, il y a une très large concertation des communes actuellement et ça pourrait être intéressant de faire le lien avec ce qui se passe dans la métropole puisque ça impactera nos communes peut-être au cours, moi je le dis, d'une commission ou d'un moment dédié, voilà.

Je voulais le préciser, parce que voilà, on s'ajustera et nous-mêmes on a fait des propositions sur Saint-Chamond pour qu'à l'échelle de la métropole, c'est Aline MOUSEGHIAN qui suit ces questions-là en lien avec Jean-Marc LAVAL, voilà, mais qui a un travail extrêmement, mais voilà. Mais tous les deux, voilà, y travaillent. Nos propositions vont dans le sens des communes qui souhaitent qu'on soit plus restrictif en la matière, voilà, et là peut-être qu'on pourra un peu plus se rejoindre.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Oui, c'est plutôt une bonne chose, mais je voulais juste dire que j'avais bien compris que vous aviez baissé les taxes quand vous êtes arrivés et c'est bien là-dessus que je rebondis, c'est-à-dire qu'en remplaçant de manière un peu plus globale, mais sur les agressions publicitaires. Alors, après, c'est un autre débat, mais j'y suis très sensible et notamment dans tous les... dans ce qu'on... dans ma vision de changer de modèle de société et de pouvoir apaiser aussi la manière de consommer et ça va dans le sens des grandes surfaces STEEL et compagnie, c'est du même ordre, voilà.

M. le Maire : Voilà, mais tout en préservant quand même le commerce de détail, parce que nos commerçants ils trinquent beaucoup là pour le coup concernant les hausses d'énergie et c'est compliqué pour eux.

Alors, Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je préfère vous faire remarquer qu'il y a trois très bons élèves à Saint-Chamond. Il y a la police qui éclaire très peu qui représente le bleu, il y a les hôpitaux qui n'ont qu'un seul panneau, qui représentent le blanc et les pompiers qui représentent le rouge. Ils sont très républicains Bleu-Blanc-Rouge et c'est à signaler qu'ils sont sur notre commune et qu'ils respectent le problème de ne pas trop éclairer même leurs bâtiments qui pourtant qui répondent 24h00 sur 24 à la population.

M. le Maire : Bien. Je ne veux pas revenir, on a eu le débat également sur nos investissements dits investissements vertueux pour avoir un éclairage dégradable, atténué, de manière graduelle dès qu'on se rapproche de la nuit, voilà, sans éteindre complètement et pour m'être rendu dans certaines communes très proches de nous récemment, il y a aussi un grand nombre de personnes qui sont plutôt rassurées quand il y a un minimum de lumière et puis il y a également un Plan lumière qui met en valeur nos patrimoines aussi historiques sur la commune. Donc on peut éclairer sans forcément dépenser beaucoup, voilà, pour ce qui nous concerne en tant que commune, voilà.

Merci à Jean-Marc LAVAL de s'occuper de ces choses-là, parce que ce n'est pas évident du tout.

Est-ce qu'il y a des oppositions là sur ces tarifs ? Deux oppositions : Madame MASSARDIER et Monsieur PIPIER. Il y a des abstentions ? Monsieur MINNAERT et Madame SIMONIN-CHAILLOT. Voilà.

Résultat du vote : adopté à la majorité (33 pour ; 2 contre : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Romain PIPIER ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT)

M. le Maire : Alors, ensuite, on a une série de délibération qui rentre dans le cadre de la délégation de Madame MOUSEGHIAN, c'est-à-dire qu'on va également chercher des subsides, des subventions, des fonds de concours chez d'autres partenaires pour pouvoir mener à bien nos projets.

Madame MOUSEGHIAN.

DL2023.0109. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE CEZANNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS « VÉGÉTALISATION COURS D'ÉCOLES »

Mme MOUSEGHIAN : Oui, merci, Monsieur le maire.

Donc quelques mots d'introduction pour vous resituer cette délégation qui est assez nouvelle. Donc, nous avons voulu pour développer les financements extérieurs, nous avons donc mis en place un service qui est dédié à la recherche de ces financements extérieurs, l'objectif étant bien sûr d'optimiser le nombre de projets sur la commune tout en maîtrisant nos finances et les finances donc du coup de nos contribuables.

Donc je tiens à remercier ce soir les services pour leur implication, car ça demande pour le montage de ces dossiers un certain temps et aujourd'hui, donc comme vous disait Monsieur le maire, je vais vous proposer trois dossiers au vote.

Le premier concerne l'aménagement de la cour de l'école Cézanne avec le projet de végétalisation. Donc nous avons répondu à l'appel à projets lancé par Saint-Étienne métropole

afin de demander une subvention. Comme vous avez pu le voir dans la délibération, donc face au constat où nous avons une surface importante d'enrobée avec peu de végétaux, un cloisonnement d'espace avec différents niveaux, nous avons eu comme objectif de désimperméabiliser un maximum de surface, d'intégrer des surfaces adaptées à la biodiversité, de conserver les zones d'ombrage, mais aussi d'adapter les équipements pour le développement des usages et d'en favoriser leur polyvalence.

Un travail de concertation a été mené avec l'équipe enseignante et je tiens à remercier mes collègues qui se sont impliqués sur ce projet.

Donc cette cour de 1 640 m² va donc être retravaillée avec des travaux qui ont débuté cet été pour une durée de six mois. La végétalisation et certains équipements vont être exécutés en régie.

Donc je vous propose :

- d'une part, d'approuver la demande d'un fonds de concours « Végétalisation des cours d'écoles » pour un montant de 59 778 € à Saint-Étienne métropole sous réserve bien sûr, lors de l'instruction du dossier de l'éligibilité des dépenses qui s'élèvent hors taxes à 119 556,07 €. Cette demande de subvention représentant 50 % du montant des travaux hors taxes ;
- d'autre part, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette demande de fonds de concours.

M. le Maire : Très bien. Donc on va avoir trois délibérations du même type avec trois projets différents. Voilà, pour celui-ci, j'ai eu l'engagement de Sylvie THEILLARD également et de Bruno CHANGEAT qui travaillent ensemble avec les équipes pédagogiques, parce qu'à travers la végétalisation et la désimperméabilisation, c'est aussi tout un travail pédagogique qui s'instaure avec les équipes pour les enfants, voilà.

Alors, voilà, vous avez compris l'objet de la délibération, c'est d'obtenir les subventions, parce que Saint-Étienne métropole a fait le choix là aussi de proposer ce fonds de concours pour activer au sein des communes, faciliter la réalisation de ce type de travaux. Je trouve que c'est une bonne chose aussi, voilà, et sous réserve d'éligibilité, mais on fait tout pour évidemment.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Vous soumettez au vote une délibération pour des travaux déjà bien engagés et qui ont déjà été l'objet de deux articles dans *Le Progrès* le 21 août et le 5 septembre. Il reste étonnant qu'avant tout démarrage de travaux, la budgétisation de l'ensemble ne soit pas déjà assurée.

Nous voterons bien entendu pour la végétalisation des cours d'écoles, cette action va dans le sens de l'histoire même si elle permet de cacher votre œuvre de dévégétalisation de la ville avec la coupe des arbres et le béton des places.

S'inquiéter des conditions matérielles de scolarité des enfants, c'est très bien, mais nous vous rappelons que l'été, période la plus propice aux canicules, les enfants ne vont pas à l'école et il leur est de plus en plus difficile de trouver des zones d'ombre. Nous l'avons déjà exprimé dans des conseils précédents.

Il est à noter que la Place de La Valette, les seuls arbres que vous avez trouvé à planter ont la particularité d'avoir un branchage de faible dimension même adulte et de petites feuilles qui offrent une ombre très légère et peu étendue, au contraire, des platanes que vous avez massacrés.

Nous votons donc cet appel à subventions, mais nous ne sommes pas dupes que vos mesures sont toujours quelques miettes face aux besoins de la transition écologiste.

M. le Maire : Très bien. Il est bien évidemment qu'il y a des délais de dépôts de dossiers aussi et le travail n'est pas tout à fait achevé à Cézanne, bien sûr, puisqu'on n'est pas en période de plantation encore et il y a encore actuellement les travaux également mis en place de la pergola, etc. Donc on était sur place effectivement avec les journalistes pendant l'été, parce que le travail continue l'été, mais il n'est pas encore achevé, loin de là.

Madame MASSARDIER.

Madame MARQUET-MASSARDIER : Oui, merci. Vous notez dans votre texte : « Désimperméabiliser un maximum de surfaces », donc je voulais savoir dans une cour d'école, qu'est-ce que c'étaient les surfaces qu'on ne pouvait pas désimperméabiliser ?

M. le Maire : Très bien. Peut-être une précision avec Sylvie THEILLARD ou à plusieurs voix, Bruno, l'un après l'autre. Bruno.

M. CHANGEAT : J'ai coupé la parole à ma collègue. Alors, c'est vrai qu'on... bon voilà, on travaille de concert avec la Vie Scolaire et puis c'est vrai avec les équipes pédagogiques, parce que ce n'est pas évident de désimperméabiliser et surtout de trouver un revêtement qui puisse convenir en fait à tout le monde, aux enfants et aux professeurs.

Alors, on a choisi nous dès 2021 d'avoir un programme d'îlot de fraîcheur dans les écoles. Chaque année, on fait une cour d'école en adaptant finalement les matériaux en fonction de la dégradation de la cour et de la surface, voilà, du nombre d'arbres dans ces cours, etc. Donc après Debussy, donc on a fait Debussy, la cour de l'école Debussy en 2021 où on a désimperméabilisé plus de 1 000 m² ; il me semble, je n'ai plus les chiffres en tête.

L'école Verlaine, 1 700 m² de désimperméabilisés, donc en 2022 et là, cette fois, c'est 1 200 m². Donc là, c'est plus... sur l'école Cézanne, c'est plus 75 % qui est désimperméabilisé. Donc là, on a vraiment un programme cohérent et c'est du concret, c'est-à-dire que chaque année, alors sachant qu'on a quand même des... c'est des budgets importants. Alors, c'est vrai qu'on bénéficie de ce fonds de concours, mais c'est quand même des budgets importants et puis que l'on veut vraiment faire ça vraiment en prenant le temps et je remercie d'ailleurs le service des Espaces verts et Yohan CICHY qui travaille vraiment avec les équipes pédagogiques en les écoutant et en leur faisant plusieurs propositions. Enfin, ma collègue pourra vous répondre là-dessus et moi, je veux juste rebondir sur les arbres.

Alors, je ne veux pas repartir sur le débat par rapport aux arbres, mais vous parler qu'on met de petits arbres avec de petites feuilles, etc., mais sachez qu'aujourd'hui avec le réchauffement climatique, vous devriez le savoir, on ne peut plus mettre les arbres que l'on mettait avant comme des platanes par exemple ou des gros arbres déjà par rapport au fait qu'on a une grosse perte si on met des arbres, enfin, ma collègue Geneviève MASSACRIER, je pourrais aussi lui donner la parole, mais on a de nombreuses pertes si on met des arbres déjà grands, donc on est obligé de mettre de petits arbres et les espaces verts sont vraiment en avance finalement puisqu'on reçoit régulièrement les conseils d'ailleurs d'autres services espaces verts d'autres communes là-

dessus, c'est le choix des espèces, le choix d'espèces qui puissent s'adapter à ce réchauffement et d'essence particulière et qui puissent s'adapter au réchauffement climatique.

Donc là, renseignez-vous, mais aujourd'hui, on ne peut pas mettre n'importe quelle espèce en ville et encore plus avec les conditions qu'on peut avoir en ville et les contraintes techniques même qu'on peut avoir dans les villes.

M. le Maire : Bien. Sylvie THEILLARD.

Mme THEILLARD : Peut-être juste ajouter un point sur désimperméabilisation. On ne peut pas tout faire dans une cour d'école sachant que là par exemple pour cette cour spécifique, il y a un lieu de passage pour les agents et leur matériel qui est assez lourd. Donc cette espace-là par exemple a été gardée en revêtement... comment...

Intervention hors micro

Mme THEILLARD : ... en revêtement enrobé, voilà, tout à fait, parce qu'il faudra que les engins puissent passer simplement. Donc c'est, oui, de concert avec les écoles, mais là il y a des choses qu'on est obligé de garder et Ayse CALYAKA que je regarde fait partie aussi de cette école et nous aide à la réflexion, mais voilà, il y a des espaces, on est obligé de les garder en dur malheureusement ou pas, mais pour que les agents puissent intervenir, voilà.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT, vous avez entendu Monsieur CHANGEAT, il a également dit qu'il ne voulait pas relancer la polémique sur les arbres.

M. MINNAERT : Je vais quand même donner une information, le corriger un peu. Je l'invite à lire une des thèses d'un des responsables, c'est un biologiste à Montpellier qui a écrit un livre sur les arbres et qui explique très clairement qu'on massacre des arbres en ville d'une manière totalement inutile et qu'on trouve toujours les bonnes raisons : « Ils sont trop vieux, on va refaire une réimplantation ». Donc il y avait des platanes, vous les avez massacrées et aujourd'hui vous mettez des arbres qui ne produisent pas les ombres qu'on a besoin pour rafraîchir une ville, voilà. Ça, c'est un exemple très concret et je ne... j'attends... moi les études, je vous redonnerais à l'occasion. J'ai eu l'occasion, je pense une fois de nommer cette personne lors d'un Conseil Municipal, je ne l'ai plus en tête, mais si vous voulez, je vous redonnerais son... je vous redonnerais sa thèse et justement c'est sa spécialité de défendre les arbres en ville et d'arrêter de les massacrer.

M. le Maire : On est preneur des références, mais je ne suis pas sûr qu'on arrive à se convaincre pour autant, voilà. Et puis quand bien même il y aura un petit décalage entre le projet et la demande de subventions, ça prouve bien qu'on était tout à fait convaincu du bien-fondé de ce projet avec aide ou pas aide, mais les aides, on les prend.

Alors, je vais mettre aux voix ce rapport qui porte quand même sur la recherche de financements extérieurs, c'est ça l'objet de la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Je laisse la parole à Aline MOUSEGHIAN tout de suite.

**DL2023.0110. RELOCALISATION DU CENTRE SOCIAL D'IZIEUX LE CREUX –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE DANS LE
CADRE DU FONDS DE CONCOURS « PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN »**

Mme MOUSEGHIAN : Oui. Donc pour les deux rapports suivants, donc la commune sollicite Saint-Étienne métropole dans le cadre du « Plan de relance métropolitain ». Le premier rapport concerne le projet de relocalisation du Centre Social d'Izieux-le-Creux qui est un des projets phares de notre mandature avec un budget hors taxes de 1 445 080 €.

Comme vous le savez, cette relocalisation comprend la réunion de trois sites du quartier qui sont :

- la rue de la Friaude ;
- la place Louis Comte avec bâtiment le Pass'Age ;
- et la rue des Poilus avec le centre de loisirs et périscolaire.

Donc ce projet va pouvoir apporter plus de lisibilité sur le quartier, mais aussi plus de visibilité du fait de son emplacement, encore du quartier. Ce projet répond également à plusieurs objectifs où l'enfant et la jeunesse trouvent en ce lieu un espace qui leur est adapté et dédié tout en s'intégrant avec l'accueil du centre de loisirs qui avait été rénové en 2019.

Je voudrais également remercier ma collègue Abla CIPRIANI pour ce travail qu'elle a fait auprès du Centre Social.

Donc en ce qui concerne le calendrier, nous partons sur une durée de chantier de 12 mois environ avec un début de chantier prévu en octobre 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande du fonds de concours « Plan de relance métropolitain » d'un montant de 500 000 € à Saint-Étienne métropole sous réserve, encore une fois, lors de l'instruction de l'éligibilité des dépenses ;
- et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette demande du fonds de concours.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des commentaires ? Voilà, on est tous très impatients, là, je pense que les choses se réalisent.

Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Donc, nous voterons pour cette délibération qui demande une subvention et dont on a bien besoin pour ce centre social.

Nous profitons aussi de cette délibération pour poser quelques questions concernant le centre social d'Izieux-Le Creux et aussi tous les centres sociaux de la ville. Pour Izieux d'abord, est-ce qu'on peut vraiment envisager sûrement que les nouveaux locaux seront prêts pour la rentrée 2024 ? Ce qui nous paraît quand même indispensable pour les équipes professionnelles, pour les usagers, pour le quartier dans son ensemble. Les travaux de ce centre social devraient donc, pour tenir les délais, être une priorité dans le calendrier des travaux de la ville.

Je voudrais aussi également avoir une précision concernant l'équipement de ce nouveau centre. Qui finance ces équipements ? Est-ce qu'il y a un budget qui est prévu sur le Budget primitif (BP) qui est fléché et qui sera fléché pour 2024 sur l'équipement de ce centre ?

Cette question en appelant aussi une suivante qui concerne plus largement l'ensemble des centres sociaux. Quelle sera la politique de la ville pour suivre les conventions collectives qui renvoient à la hausse les grilles salariales et les statuts des professionnels ? Les pratiques changent, les demandes administratives sont de plus en plus lourdes, encore une fois on s'éloigne du terrain. Les corps de métier évoluent avec des conséquences qui ne sont pas toujours d'un intérêt des quartiers et de leur population ni par extension dans l'intérêt des politiques de la ville et du bien-être des habitants.

Donc, pour être un peu plus clair, est-ce qu'il y a possibilité d'avoir une concertation entre les différents financeurs d'un centre social ou d'autres structures qui sont dans la même perspective en tout cas qui ont besoin de beaucoup d'énergie, beaucoup de temps pour faire vivre leur structure auprès des enfants, auprès des usagers et qui se cassent un peu les dents avec beaucoup de papiers à remplir, beaucoup d'administratifs à faire ? C'est une question qui augmente les emplois du temps et qui augmenteront aussi de toute façon les coûts. Voilà.

M. le Maire : Très bien. Alors, on va un peu au-delà de l'objet de la délibération formellement et peut-être qu'Abla CIPRIANI a un certain nombre de réponses. Si Abla ne les a pas toutes, on peut évidemment répondre soit par écrit, soit là aussi sur un moment qui peut correspondre. Madame CIPRIANI.

Mme CIPRIANI : Merci, Monsieur le maire.

Donc, j'ai bien entendu vos différentes questions, Madame MASSARDIER. Concernant la fin des travaux, on ne parle pas d'intégration dans les locaux avant la rentrée 2024. Je voudrais d'ailleurs en profiter pour saluer la présence du nouveau président du centre social dans l'assemblée et d'une administratrice qui suivent le dossier d'assez près, avec qui les services et nous-mêmes avons beaucoup d'échanges autour de ce projet.

En ce qui concerne la partie équipement des nouveaux locaux, il va déjà falloir que la structure fasse le tri dans les équipements qui sont existants dans les différents locaux qui ne sont pas tous bons à jeter, mais qui peuvent être réutilisés pour déterminer les besoins qui vont être nécessaires. On a déjà eu des échanges à ce sujet et on a aussi abordé le fait que la structure avait un fonds de roulement qui pouvait absorber une partie des équipements qui seront nécessaires. Donc, on va affiner les choses au fur et à mesure et quand ils pourront intégrer ces locaux flamboyants neufs.

Sur la dernière partie, j'ai eu un petit peu plus de mal, mais si j'entends bien votre question, c'est que vous aimeriez qu'il y ait une concertation concernant la charge administrative des démarches ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : C'est un constat qu'on fait dans le monde associatif qui concerne l'animation de la ville et la présence sur les quartiers. On le fait aussi dans l'éducation spécialisée. Les professionnels de terrain sont soumis à de plus en plus de papiers à remplir, de demandes à faire et tout ça. C'est très bien parce que c'est légal. Un centre social, il a un projet qui est voté pour trois années, il me semble. Donc, ça fait déjà un cadre, il doit rendre des comptes. Est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité que les politiques et que les structures se posent la question de pouvoir alléger toute cette ? Je ne la mets pas en cause, mais en tout cas, c'est vraiment des constats qui sont récurrents dans tout un tas de métiers. Je trouve que peut-être que c'est bien qu'on en prenne conscience ici et qu'éventuellement on le fasse remonter là où on peut et qu'on puisse en discuter en tout cas.

Mme CIPRIANI : Je n'ai pas de réponse concrète à votre demande. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est que ces questions remontent du terrain effectivement de manière récurrente, c'est qu'avec les différents partenaires, il y a des échanges autour de ce sujet et au niveau de la municipalité, on s'est quand même adjoint les services de la fédération des centres sociaux qui travaillent de manière beaucoup plus profonde sur le sujet.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Mon propos n'était pas une critique, c'était vraiment un constat. Il y a autre chose aussi que j'ai loupé dans ma réponse. Il va y avoir quand même des choses à respecter, une nouvelle législation, un nouveau cadre de salaire qui va rentrer en vigueur en 2024. Est-ce que c'est des choses qui seront prises en compte par la politique de la Ville de Saint-Chamond par rapport à toutes les structures qui vont devoir dépenser plus d'argent pour leurs salariés et pour les embauches ?

Hors micro

Mme CIPRIANI : Je n'ai pas pris votre question pour une critique, aucun problème. C'est effectivement quelque chose qui remonte du terrain et c'est une question sur laquelle on va être attentif dans sa globalité. Si on peut organiser une concertation, on le fera avec les partenaires avec plaisir. En tout cas, il y a déjà un travail qui est mis en route et on va être attentif à ces questions.

M. le Maire : Merci, Abla CIPRIANI.

Simplement vous dire, oui, on est nous-mêmes confrontés à ce sujet. L'exercice qu'on est en train de vivre, c'est de demander des subventions à la métropole. Plan de relance, je rappelle, 53 millions d'euros, mais il faut monter des dossiers. On essaiera d'obtenir puisqu'on peut aller jusqu'à trois projets et 3 millions d'euros, j'allais dire obtenir le maximum de ce que la métropole propose, mais on se tourne aussi vers la région, vers l'État sur la dotation à l'investissement. C'est vrai que c'est très compliqué pour les communes aussi. Le service qui est mis en place. Je rappellerai qu'on a également adhéré et c'est un service payant, un service commun avec la métropole sur la recherche de financement extérieur. Oui, on l'entend beaucoup, mais alors chaque collectivité a finalement ses critères, ses cahiers de charge, ses délais. C'est vrai que même au sein des communes, c'est une difficulté. C'est vrai qu'on l'entend, aujourd'hui, on n'a pas vraiment la solution effectivement.

Pour le centre social, tout ce que l'on veut, c'est que le centre social puisse fonctionner le mieux possible et chacun cherche à optimiser, Abla CIPRIANI a décrit, les différents dirigeants du centre social sont tout à fait responsables de ce point de vue aussi d'optimiser du mobiliser qu'ils pourraient déjà avoir.

Sur un certain nombre de revalorisations de filière, on est très heureux pour le salarié, mais on l'a vu pour nous aussi, le point d'indice, surtout quand on met 12 juin pour une application au 1^{er} juillet, alors que nous, à la différence de l'État, on équipe nos budgets, on les a déjà votés au mois de mars. C'est parfois une difficulté, mais ici, on a toujours essayé de préserver quand même évidemment la capacité d'action, les marges de manœuvre des centres sociaux, mais c'est quand même aussi une difficulté à laquelle on est confronté, mais je sais que chacun prend ses responsabilités pour optimiser ses moyens.

Il faut regarder précisément après de quoi on parle, des sommes qui vont engager et des situations particulières de chacun des organismes. Vous voyez, quand on construit un nouveau centre social, on sait très bien que derrière ça va générer des coûts. Je pense que les responsables du centre social savent très bien qu'il va falloir que leur gestion qui est bonne

globalement sur la commune, mais pour autant il faut les moyens aussi de pouvoir occuper des locaux qui sont souvent plus spacieux, meilleurs. Donc, forcément tout ça, on prendra en compte. On ne va pas monter des projets, développer de nouvelles constructions pour que derrière il n'y a pas les moyens de ces ambitions.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je voudrais simplement préciser que c'est vrai que ce n'est pas le sujet de la délibération, mais c'est un problème très général, c'est tout ce qui est mouvement associatif ou de l'ordre. Ils ont beaucoup de temps à passer à retrouver des subventions pour mener à bien leurs projets et c'est souvent, c'est au détriment de leur principale vocation. On le voit dans le sport, on le voit dans tous les milieux d'association, d'éducation populaire. Ça pose souvent un gros problème. Des gens disent, on passe plus de temps à faire de l'administratif que de faire ce que pour quoi on s'est inscrit, on s'est engagé dans l'association.

À mon avis, c'est une question effectivement qui peut être prise en question et à mon avis qui peut être réfléchi d'une manière très large avec les différents courants politiques, mais elle dépasse même, je dirais, la ville. C'est quelque chose qui doit, qu'il y ait une réflexion qui est même nationale sur comment on fait vivre réellement les associations.

M. le Maire : Merci.

Alors, je vais mettre aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour la concrétisation de ce projet, il en reste un, Madame MOUSEGHIAN.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

**DL2023.0111. RÉAMÉNAGEMENT DE L'HOTEL-DIEU – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE DANS LE CADRE DU FONDS DE
CONCOURS « PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN »**

Mme MOUSEGHIAN : Je reprends la parole. Pour ce troisième dossier que je présente, nous vous proposons une demande de subvention toujours auprès de Saint-Étienne métropole et toujours dans le cadre du fonds de concours « Plan de relance métropolitain », sur un projet de réaménagement d'un bâtiment patrimonial majeur de notre commune, à savoir l'Hôtel-Dieu.

Après la refonte du parvis qui a pris en valeur ce bâtiment et là, si vous permettez, au lendemain de la cérémonie de commémoration de la libération de la Ville de Saint-Chamond face aux nazis, je voudrais juste rappeler l'inauguration des deux cours de l'Hôtel-Dieu qui a eu la semaine dernière et que nous avons faites dernièrement au nom de trois personnes qui ont œuvré pour sauver des hommes et des femmes lors de cette Deuxième Guerre mondiale, de 39-45. Il s'agissait de Marinette HEURTIER et de Pierre DANIC et Henri GUÉRICOLAS. François MORANGE nous a fait l'historique de leur vie et également de leur action pendant cette guerre. Donc, des figures de la résistance saint-chamonnaise et qui avaient été arrêtés en 44.

Pour revenir à notre délibération, le projet de réaménagement de ce bâtiment consiste à réorganiser et optimiser la fonctionnalité de locaux en les adaptant aux besoins actuels et à venir. Là également, je voudrais souligner le travail d'Andonella FLECHET avec toute l'équipe de son groupe de travail qui ont pu mettre en place le projet.

Les objectifs sont également nombreux ; il s'agit :

- de regrouper les services municipaux qui sont dédiés à la population et aux familles en créant un accueil commun ;
- d'installer des locaux associatifs en accueillant entre autres la maison des combattants, la maison du patrimoine ;
- de proposer des espaces de réunions divers ;
- requalifier les deux cours.

Comme vous le savez, ce bâtiment de l'Hôtel-Dieu est imposant par sa superficie et son réaménagement s'étalera sur deux mandats comme l'a souligné tout à l'heure Régis CADEGROS.

Sur la première tranche qui nous concerne aujourd'hui, la demande du fonds de concours Saint-Étienne métropole, donc les travaux vont s'effectuer sur le bâtiment A qui est la chapelle et le bâtiment B qui accueillait la salle Gérard Philippe.

Le démarrage des travaux est prévu pour le premier semestre 2024 pour une durée de deux ans. Le montant sollicité est de 2 179 965 € qui représente 39 % de la somme totale du budget. Nous allons également demander et solliciter la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) qui nous amènerait à un montant de subvention de 49 %.

Aujourd'hui, il vous est proposé :

- d'approuver la demande du fonds de concours « Plan de relance métropolitain » d'un montant de 2 179 965 € à Saint-Étienne métropole sous réserve, lors de l'instruction, de l'éligibilité des dépenses ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette demande du fonds de concours.

M. le Maire : L'objet de la subvention, toujours le même, vous l'avez compris, recherche de financement, mais c'est l'occasion aussi de parler, d'actualiser les connaissances sur les chantiers en cours.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Alors, lors d'un Conseil Municipal précédent, certains élus, donc nous pouvions espérer qui défendent le patrimoine, ont une fois intégré la logique de la majorité et défendu une position inverse à celle de leur engagement citoyen. Allant dire que tel ou tel bâtiment n'avait pas de valeur patrimoniale jusqu'à affirmer que les Bâtiments de France n'en avaient pas interdit la destruction. Avec cette logique, on peut se demander pourquoi certains ont cru avoir sauvé l'église Notre-Dame. Elle n'a jamais été menacée et les Bâtiments de France ne voyaient aucun problème à la démolition.

Heureusement que le bon sens de la préservation du patrimoine va au-delà de l'avis des Bâtiments de France, mais faire appel aux Bâtiments de France et tenir compte de leurs avis, c'est simplement quand cela les arrange. Quand les Bâtiments de France déconseillent la démolition des immeubles en face de Novaciéries, étonnement, on n'en tient pas compte.

On peut s'étonner que des associations connues pour le travail important pour préserver et valoriser le patrimoine restent très silencieuses depuis le début de ce mandat sur la destruction du patrimoine de votre majorité. Le dernier projet en date et la destruction de la cheminée de la friche Manutex, libérer du foncier et réaliser une opération immobilière. Sans aucune expression

de ces associations, pourquoi ne se sont-elles pas exprimées sur le massacre de la Maison Pinay ? Certaines associations se sentiraient-elles aujourd'hui muselées pour s'exprimer sur la politique du saccage du patrimoine ?

Nous voterons pour le réaménagement de l'Hôtel-Dieu pour mettre en valeur ce patrimoine historique en regrettant qu'au même moment la mairie laisse à l'abandon des collections tout aussi importantes en ne donnant pas des espaces nécessaires pour sauver et ne pas décourager des bénévoles tels que le CERPI (Centre d'Etude et de Recherches du Patrimoine Industriel) par exemple qui cherche à sauvegarder le patrimoine industriel et en transmet la mémoire. Nous approuverons donc cette délibération sur le réaménagement de l'Hôtel-Dieu.

M. le Maire : Monsieur MORANGE, rien à ajouter ?

Intervention hors micro

M. le Maire : On va peut-être rappeler les enjeux quand même. 12 millions d'euros sur l'Hôtel-Dieu. Si ce n'est pas de la réhabilitation lourde et le respect de nos patrimoines historiques, je ne sais pas ce que c'est.

Est-ce qu'il y a des oppositions pour aller chercher plus de 2 millions d'euros de subvention de la part de Saint-Étienne métropole ? Non ? Des abstentions ? Non plus, merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

M. le Maire : On change complètement de sujet, mais c'est un sujet qui n'arrive pas qu'aux autres et je remercie Jean-Luc BOUCHACOURT de travailler sur ces enjeux de sécurité informatique. Jean-Luc BOUCHACOURT.

DL2023.0112. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SOLUTION DETOXIO SERENICITY AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE.

M. BOUCHACOURT : Merci, Monsieur le maire.

Il s'agit d'une convention qui est mise à disposition de la solution DETOXIO SERENICITY avec le département de la Loire.

Aujourd'hui, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques. Elles représentent près de 20 % des cibles. Un antivirus et un firewall ne suffisent plus, d'autant plus que les usages numériques ne cessent de se développer et les cyberattaques menacent la stabilité des services publics essentiels.

Face à cette menace grandissante, la Ville de Saint-Chamond a une approche proactive et globale pour se préparer, réagir et maintenir la continuité des opérations en cas de cyberattaque.

Fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire ligérien, le département de la Loire a lancé en 2022 une expérimentation sur cette thématique, auprès d'une trentaine de communes et la Commune de Saint-Chamond a fait partie de cette expérimentation.

Le département avait alors retenu l'entreprise SERENICITY, qui propose une solution simple à utiliser – elle s'appelle DETOXIO – pour l'accompagner dans cette démarche. Lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités locales » de l'État de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), le département de la Loire offre la possibilité de reconduire ce dispositif pour trois ans.

Vous avez sur les écrans une image synthétique du fonctionnement de cet outil. DETOXIO, c'est un outil qui filtre les flux toxiques. C'est un outil qui est ludique, qui est facile de prise en main et qui aide la Direction du système d'information et du développement numérique (DSIN) à revoir ses paramètres de configuration informatique. Cet outil se présente sous la forme d'une météo et chaque communauté viendra alimenter une météo départementale.

Dans son fonctionnement, DETOXIO se présente sous la forme d'un boîtier. Il est positionné dans l'organisation entre l'accès internet et le réseau et supervise les flux entrants et sortants. Grâce à une base de données d'adresses IP mise à jour en temps réel, il détecte et bloque tous les flux en provenance ou à destination d'une adresse IP toxique. Cet outil est complémentaire aux autres solutions de sécurité comme les pare-feux et les antivirus.

En quelques mots et sans trop entrer dans les explications trop techniques, je vais vous donner quelques informations sur la politique menée en matière de sécurité informatique au niveau de la ville. Au niveau de la mairie, évidemment, on utilise :

- des matériels et logiciels informatiques dédiés ;
- des systèmes de sauvegarde de données ;
- des actions sont conduites avec les utilisateurs, notamment sur la sensibilisation sur les bonnes pratiques avec aussi des campagnes de Phishing ;
- une authentification avec un mot de passe fort.

Des actions sont menées également par les administrateurs : veilles techniques, surveillance, puis formation de l'équipe DSIN et avec cette année l'accueil d'un apprenti spécialisé en cybersécurité.

Au niveau du SITIV, on a donc une collaboration avec le SITIV sur les matériels et les logiciels informatiques dédiés, un système de sauvegarde des données supplémentaire. Le SITIV a mis en place une politique de sécurité du système d'information avec un responsable de sécurité, système d'information mutualisé. Il a suivi les préconisations du gouvernement, notamment de l'ANSSI. Le SITIV établit une grille d'évaluation des villes allant de 1 à 5 sur la sécurité et Saint-Chamond est aujourd'hui au niveau de 4++.

Il est ainsi proposé de signer la convention de mise à disposition, je précise, gratuite par le département de la solution DETOXIO SERENICITY qui définit les contours de cette action et les engagements de chaque partie.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adhérer à la démarche expérimentale ;
- de bénéficier de l'outil DETOXIO ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de la solution DETOXIO SERENICITY ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention.

M. le Maire : Merci à Jean-Luc BOUCHACOURT.

C'est vrai que cette démarche est importante. Ça paraît un peu parfois technique, mais vous l'avez vu, on a des communes mêmes très proches de chez nous qui ont subi des attaques informatiques avec des demandes de rançon, avec des pertes de données quand même extrêmement fortes. C'est un sujet extrêmement important. Travailler avec le département, on optimise là aussi les moyens puisque le département s'est engagé dans une démarche assez avancée sur ces questions.

Aujourd'hui, on est bien positionné à la Ville de Saint-Chamond, je sais que Jean-Luc BOUCHACOURT y est très attentif, mais c'est un combat quotidien et ça n'arrive pas qu'aux autres.

Est-ce qu'il y a des demandes de précision sur ce sujet ou proposer de le mettre aux voix à ce moment-là ? Des oppositions ? Des abstentions éventuelles ? Non ? Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Catherine CHAPARD, notre secrétaire de séance, mais qui est aussi attentive au recensement sur la Ville de Saint-Chamond.

DL2023.0113. RECENSEMENT DE LA POPULATION – CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÉPARATION ET D'EXÉCUTION DU PILOTE 2024 DE L'ENQUÊTE FAMILLES 2025 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'INSEE.

Mme CHAPARD : Merci, Monsieur le maire.

La prochaine enquête Familles aura lieu en 2025 et sera adossée à la collecte de l'enquête annuelle de recensement 2025. Pour préparer au mieux cette opération de grande ampleur, une enquête pilote est prévue en même temps que le recensement de 2024 sur une centaine de communes de France.

L'enquête Familles a fait l'objet d'un avis d'opportunité favorable du Conseil national de l'information statistique le 9 juin 2022. Elle a donné lieu à une demande du label d'intérêt général et de qualité statistique, ainsi que du caractère obligatoire de réponse.

Depuis 1954, l'Insee réalise régulièrement des enquêtes sur les familles à côté au recensement de la population. La dernière édition a eu lieu en 2011 et la prochaine aura lieu en 2025. Ces enquêtes complètent les informations issues du recensement au niveau régional. Par exemple, sur les enfants résidants hors du logement de leurs parents ou sur des populations rares, par exemple les enfants adoptés, les couples du même sexe, etc.

L'enquête menée en 2025 permettra d'actualiser les informations de 2011, mais aussi d'aborder de nouveaux thèmes comme la situation des enfants de parents séparés, les solidarités familiales ou encore les transmissions des langues parlées.

Saint-Chamond fait partie des communes choisies par l'Insee pour procéder à cette enquête pilote lors du recensement 2024 qui se déroulera du 18 janvier au 24 février 2024. Pour le pilote 2024 dans chaque commune, une zone sera définie par l'Insee et tous les logements de cette zone seront concernés par l'enquête. Seuls quelques agents recenseurs seront donc concernés. Le protocole de l'enquête suit exactement celui du recensement.

Les coordinateurs communaux et les agents recenseurs bénéficieront d'une courte session de formation sur cette enquête assurée par un superviseur à l'issue des formations du recensement. Une dotation forfaitaire sera attribuée à la commune en tenant compte notamment de la population municipale publiée fin 2022, à savoir 35 309 habitants et sera publiée avant le lancement de ladite enquête.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal :

- d'approuver cette convention entre la Commune de Saint-Chamond et l'Insee ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer ;
- d'imputer la recette correspondante au budget général de la ville au chapitre 74.

M. le Maire : Merci, Madame CHAPARD de nous avoir présenté les conditions d'exécution de cette nouvelle procédure enquête Familles. Il a été précisé, on nous a choisis comme commune pilote, 100 sur les 36 000 avant que le dispositif soit déployé dans toute la France l'année suivante et parce que vos services, Madame CHAPARD, sont très efficaces.

Pas de remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT).

M. le Maire : Toujours sur le registre du recensement de la population avec la convention avec La Poste après l'Insee.

DL2023.0114. RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNÉE 2024 – CONVENTION AVEC LA POSTE

Mme CHAPARD : La loi n° 19-486, article 127 du 22 mai 2019 permet une expérimentation autorisant les communes et Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à recourir à une entreprise prestataire pour réaliser les opérations de collectes de recensement de la population.

Les décrets en découlant ainsi que précisés dans la délibération définissent les modalités d'application, donnent les dates prévues pour ces expérimentations et fixent la liste des communes autorisées dont Saint-Chamond fait partie.

Ainsi, compte tenu des grandes difficultés de recrutement d'agents recenseurs lors des dernières années, la commune souhaite s'inscrire dans cette expérimentation pour le recensement 2024, se déroulant donc du 18 janvier au 24 février 2024.

La Poste proposant ce type de prestation, ce sont les facteurs qui effectueraient les démarches de recensement sur notre commune sous le contrôle de l'agent coordinateur communal.

Afin de maîtriser les coûts, sachant que cette prestation proposée par La Poste peut être partielle, la solution retenue serait de recruter quatre à cinq agents recenseurs communaux et deux facteurs. Si le coût total représente une augmentation d'environ 3 850 € par rapport à 2023, les avantages de cette expérimentation sont importants, à savoir :

- pallier au recrutement qui est très difficile ;

- permettre aux agents recenseurs recrutés et donnant toute satisfaction d'être recrutés s'ils le souhaitent ;
- les facteurs connaissent parfaitement le territoire et sont présents six jours sur sept ;
- les missions sont proches de celles réalisées par le facteur ;
- la procédure appliquée est conforme aux exigences de l'Insee.

La convention annexée à la présente délibération conditionne le partenariat entre la commune et La Poste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette convention pour ce recensement qui aura lieu en 2024 ;
- d'autoriser le recrutement de ces deux facteurs ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y afférant ;
- d'inscrire la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 011, article 611, sous réserve du vote du budget primitif 2024.

M. le Maire : Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Concernant cette délibération, je voudrais rappeler que la réforme territoriale et les fusions des régions ont permis de supprimer neuf services d'études de l'Insee qui a perdu 130 agents par an en moyenne entre 2014 et 2018, soit une baisse de 10 % de ses effectifs. Aujourd'hui, on fait appel à des agents de La Poste. La Poste est comme les autres services publics attaqués depuis des années. On a vu d'ailleurs la fermeture de plusieurs agences à Saint-Chamond. Le personnel de La Poste remplacé par des contractuels se voit de plus en plus appelé à d'autres missions que la distribution du courrier. La volonté de réduire les tournées quotidiennes des facteurs conduit à l'abandon progressif de ces missions traditionnelles et par la même occasion de ce qui faisait sa spécificité. L'arrêt de mise en circulation du timbre rouge depuis le 1^{er} janvier 2023 en est un exemple.

On voit aujourd'hui des agents de La Poste investis dans le permis de conduire, d'autres dans l'aide à domicile, dans la livraison de repas ou de médicament et maintenant un partenariat avec l'Insee qui a, je le dis, perdu 130 agents par an, tout cela, en dehors de toute réflexion d'ensemble des services publics.

Pour cette raison, nous nous abstenons, sachant que si nous étions responsables de la municipalité, nous aurions certainement accepté cette même convention avec l'Insee. Les municipalités se retrouvent devant un état de fait de politique décidée plus haut. Orientation que votre courant politique soutient d'ailleurs en favorisant d'abord le profit plutôt que le service public et la solidarité. Merci.

M. le Maire : Merci et puis merci pour la sincérité de votre propos au passage sur effectivement le constat partagé, c'est clair, mais je peux vous dire qu'avec l'association des maires, il y a une véritable opposition effectivement à cet état de fait, mais on n'a pas forcément la main. Merci, Madame CHAPARD.

Des oppositions ? Des abstentions pour formaliser ? Deux abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Voilà un sujet qui devrait faire l'unanimité, je l'espère. Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » avec la convention pour la plantation de haies que va nous présenter Yves ALAMERCERY.

***DL2023.0115. DISPOSITIF « TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE » –
CONVENTION POUR LA PLANTATION DE HAIES***

M. ALAMERCERY : Merci, Monsieur le maire.

Effectivement, il faudrait faire valider une convention pour la plantation de haies sur notre territoire. Ça s'inscrit dans un programme plus général qui s'appelle « Territoires engagés pour la nature » qui a été validé il y a un an bientôt par un jury régional qui comporte 10 actions sur trois types de territoire : le territoire agricole, le territoire urbain et le territoire naturel. Cette action s'inscrit dans les actions concernant le territoire agricole. Elle fait suite à des actions similaires qui ont été gérées au niveau de Saint-Étienne métropole dans le cadre du contrat Vert et Bleu qui s'est terminé en décembre 2021.

Là, l'idée, c'est de, sur la base du volontariat des exploitants et des propriétaires, d'implanter un certain nombre de haies sur le territoire agricole, c'est-à-dire qu'on fait le contraire de ce qu'on faisait il y a 50 ans en détruisant les haies pour agrandir les champs. C'est une action qui va être financée par un dispositif qui s'appelle, je l'ai oublié, mais ce n'est pas grave, axé sur la biodiversité.

L'objectif, c'était dans notre plan « Territoires engagés pour la nature » de faire 1,2 km de haies sur l'ensemble du mandat. Là, sur les premiers contacts qu'on a pu avoir avec les agriculteurs ou les propriétaires volontaires, on va faire ça cette année. C'est une action où on va impliquer les écoles pour les plantations ou les centres sociaux. Ça aussi a un effet, je dirais, de sensibilisation pédagogique. En même temps, on va travailler avec le service espace vert et nos partenaires naturalistes pour essayer d'améliorer la gestion aussi existante pour laisser se développer notamment en hauteur, enfin je ne vais pas entrer dans les détails techniques. Donc, c'est une action qui vise à renforcer et favoriser la biodiversité sur notre territoire.

Peut-être la dernière diapositive. C'est le schéma d'implantation de la dizaine de haies qui est prévue cette année qui va être mis en place pendant l'hiver.

Je ne vais pas détailler la convention, vous l'avez en annexe. Je demande au conseil d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer avec les personnes concernées.

M. le Maire : Merci.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Le problème des haies commence enfin à être pris en compte. C'était un timide début face à la réalité des 20 000 km de haies qui disparaissent chaque année en France. C'est un vrai problème pour la biodiversité. En 40 ans en Europe, on a perdu 25 % des oiseaux et 60 % des oiseaux des champs en partie à cause de la disparition des haies et des herbes fauchées trop tôt. En effet, la recommandation actuelle est d'éviter de tondre l'herbe et de tailler les haies entre le 15 mars et fin juillet afin de laisser les insectes, premières nourritures de nombreuses espèces d'oiseaux, le temps de se développer.

Nous avons d'ailleurs constaté l'évolution du service espace vert en ce sens. Les agents laissent l'herbe pousser depuis quelques années dans certains espaces publics et nous ne pouvons qu'encourager de telle pratique.

À travers cette délibération, la Ville de Saint-Chamond vient s'inscrire dans l'objectif lancé par le gouvernement Macron qui est encore et avant tout de la communication environnementaliste. Le dispositif « Territoires engagés pour la nature » est à peine lancé qu'au même moment, il accorde déjà de nombreuses dérogations. On pourra facilement supprimer une haie de tel ou tel champ si la même longueur est replantée ailleurs. Ce dispositif d'engagement que l'État promeut commence déjà bien mal. Avec cet engagement pour la nature, la ville va peut-être obtenir un nouveau label du gouvernement Macron avec un label du genre « Ville qui plante des haies et massacres des arbres ».

Si nous voulons parler des haies, on ne peut pas se limiter aux corridors écologiques, la ville se doit de mener une action aussi auprès des particuliers et donc en faveur de l'ensemble des haies en ville. Nous pouvons regretter que de plus en plus de particuliers suppriment leurs haies pour les remplacer par des clôtures sans végétation, sans compter des murs de plus en plus hauts. La Ville de Saint-Chamond se devrait d'intervenir pour impulser une dynamique citoyenne de développement de la biodiversité à l'intérieur de la ville. Les haies constituent en effet des refuges pour les animaux et des lieux de passage au contraire des murs et des clôtures. Il y a urgence à créer des couloirs pour les animaux dans les jardins des particuliers et à encourager les particuliers à ne pas détruire la végétation de leur espace privé. La ville doit donner l'exemple dans la ville.

Nous voterons cette délibération pour mettre en œuvre cette mesure à l'initiative du gouvernement. Malgré tout, mieux vaut ce peu que quand rien du tout.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'Yves ALAMERCERY souhaite répondre ?

M. ALAMERCERY : Étonnement, nous sommes d'accord. Je suis d'accord qu'on peut toujours faire plus et mieux, mais c'est quand même bien, c'est mieux que rien, donc on va continuer dans ce sens-là. C'est une action qui rejoint aussi celle qui était discutée dans un précédent conseil sur la restauration de mares. On a un plan, sur une douzaine de mares sur le mandat qui vont être reprises, dont quatre cette année. Je précise que ça ne coûte, pour Régis, rien à la commune parce que c'est des actions qui sont financées par des organismes divers et variés. Beaucoup de ces actions sont faites en régie par nos services qui sont très partie prenante sur ce genre de démarche.

M. le Maire : Très bien. Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET- MASSARDIER : Je voulais juste demander, si j'ai bien compris, c'est sur la base du volontariat des porteurs de projet, donc comment l'information passe et comment on les sollicite ?

M. ALAMERCERY : Sur cette opération, j'ai organisé une réunion d'information en début d'année avec un mailing à tous les agriculteurs de la ville. Ceux qui étaient intéressés sont venus, on a discuté, expliqué l'organisation. Il y en a quelques-uns d'autres qui sont venus spontanément par d'autres biais. Je pense qu'on doit refaire ça au début de l'année prochaine, sachant qu'il y a aussi le bouche-à-oreille qui va fonctionner et qu'on peut espérer. Pour l'instant, on a une fenêtre de tir, si je puis dire, de deux ans où il y aura des financements assez faciles. Donc, on va essayer d'en

profiter sur cette année et l'année prochaine pour essayer de développer le plus possible ce type d'opération.

M. le Maire : Très bien. Merci à Yves ALAMERCERY parce que vous avez vu, c'est le marathon de la diversité. Donc, il faut tenir la distance, il ne faut pas flancher au trentième kilomètre, mais je sais qu'il est déterminé. Parfois, ils s'y mettent à plusieurs avec Geneviève MASSACRIER et Bruno CHANGEAT. C'est vrai qu'on parlait de loin, mais là, il y a une volonté quand même délibérée d'avancer fort sur ces questions. Il y a même un certain nombre de zones qui sont aujourd'hui renaturées au gré aussi des différents aménagements sur la commune.

Tant mieux si on peut se retrouver sur ce projet. Est-ce qu'il y a donc des oppositions ? Des abstentions ? Merci pour cette unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Ensuite, une série de subventions diverses et variées concernant les projets d'associations. Andonella FLECHET dans un premier temps.

***DL2023.0116. ASSOCIATION « CERCLE AQUARIOPHILE DE SAINT-CHAMOND,
L'AQUARAMIAUD » – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION À TITRE GRATUIT
DE LA SALLE PABLO NERUDA LES 18 ET 19 NOVEMBRE 2023***

Mme FLECHET : Cela concerne l'association le « Cercle Aquariophile de Saint-Chamond » plus connu sous le nom de l'Aquaramiaud qui propose des activités de découverte du monde aquariophile dans ses locaux situés à l'espace Pablo Neruda.

L'association souhaite organiser en complément de ses activités habituelles le 19 novembre prochain une bourse aquariophile. En raison de sa proximité qui permettra et facilitera toute la logistique liée à l'organisation de cet événement, l'association sollicite la ville pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle du restaurant Pablo Neruda les 18 et 19 novembre 2023, compte tenu de l'intérêt de ce projet qui participe à l'attractivité de la commune comme le démontre la photo qu'on peut voir des aquariums que l'on peut découvrir au sein de leurs locaux.

Il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de la salle de restaurant Pablo Neruda avec cette association afin de l'exonérer des charges pour les dates de 18 et 19 novembre 2023. Cela représente un avantage en nature de 444 €. Donc, il est proposé à la collectivité d'approuver cette convention.

M. le Maire : Très bien.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention non plus pour l'aquarium ? Non ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : L'association sportive du collège Sainte-Marie la Grand'Grange.

**DL2023.0117. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE SAINTE-MARIE LA GRAND'GRANGE**

Mme FLECHET : En effet, l'association sportive du collège Sainte-Marie la Grand'Grange sollicite une subvention exceptionnelle pour quatre équipes qui ont concouru au Championnat de France Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Quatre équipes : deux équipes lycées, une équipe qui step, une équipe fille et une équipe gym, quant à elle cette équipe était mixte et puis deux équipes collèges qui concourraient en gymnastique, une équipe fille et une équipe garçon.

Les évènements se sont déroulés les 22 et 23 mai 2023 à La Tour de Salvagny pour le step et du 23 au 24 mai à Six-Fours-les-Plages pour la gymnastique.

L'objectif de cette manifestation étant de promouvoir et dynamiser la discipline et de représenter la Ville de Saint-Chamond aux finales nationales. Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 500 € qui contribuera au soutien des frais de déplacement.

M. le Maire : Très bien et elles ont le sourire, ça fait plaisir.

Monsieur DUGUA.

M. DUGUA : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le Maire : Très bien. Un vote de départ.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non plus.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (36 pour ; 1 non-participation : M. Axel DUGUA)

M. le Maire : Ensuite, on continue sur le sport.

**DL2023.0118. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE
DE L'ASSOCIATION AMICALE DU SOU DES ÉCOLES LAÏQUES D'IZIEUX (AASEL
IZIEUX)**

M. DUGUA : Merci, Monsieur le maire. En effet l'association Amicale du Sou des Écoles Laïques d'Izieux en partenariat avec le comité départemental Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) Loire a organisé au mois de juin le championnat national d'UFOLEP de boules lyonnaises sur le terrain de Bujarret. Ce sont 64 quadrettes et 20 doublettes féminines et masculines qui sont venues à Saint-Chamond. Bien évidemment, un concours national des joueurs de la France entière, soit près de quasiment 300 joueurs et plus de 1 000 personnes qui se sont rendus sur ce site durant le weekend pour finalement découvrir la boule lyonnaise.

L'association, pour cette manifestation nationale, a sollicité la Ville de Saint-Chamond pour une subvention exceptionnelle. Vu la dimension de ce projet, nous vous proposons une subvention exceptionnelle de 500 €.

M. le Maire : Très bien, merci.

Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : C'est la boule lyonnaise qu'on voit en photo ? Elle n'est pas plus grosse normalement ?

M. le Maire : C'est une fonction du cochonnet que vous dites ça ?

M. MINNAERT : Par rapport au cochonnet, oui. Je ne suis pas sûr que la photo soit la boule lyonnaise. Je vous fais confiance, ça n'a pas une grande importance.

M. le Maire : Unanimité sur cette délibération ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Très bien, on poursuit, Monsieur DUGUA.

M. DUGUA : Juste pour revenir juste sur la boule lyonnaise, c'est vrai que ça fait plaisir de recevoir des concours comme ça et en plus à Saint-Chamond parce que c'était un sport qui était un petit peu en perdition et développer justement la boule lyonnaise. On a des associations saint-chamonaises et aussi l'ESB, l'Entente sportive bouliste du Gier, qui développe ça avec une école des jeunes aujourd'hui et qui organise de nombreuses manifestations justement dans le boulodrome Albert Maitrias. C'est vrai que c'est vraiment à souligner.

DL2023.0119. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LES CLUBS SPORTS – RENOUVELLEMENT 2023-2026

M. DUGUA : Pour le dossier suivant, c'est le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les clubs sportifs. Certainement, vous êtes déjà au courant, on passe régulièrement des délibérations comme cela. Toutes les associations qui touchent plus de 23 000 € de la collectivité de subvention doivent en effet avoir une convention d'objectif.

Jusqu'à présent, sept associations saint-chamonaises avaient une convention d'objectif qui les amenait jusqu'au 31 décembre 2023. Après échange avec les différents partenaires associatifs, nous avons décidé aujourd'hui de proposer des conventions d'objectif qui attaqueront du coup au vote du Conseil Municipal et qui seront finalement en saison sportive plutôt qu'en année civile parce que pour juger des objectifs sportifs, finalement c'est plus simple de les avoir de septembre à juin.

Les sept associations qui sont concernées par ces conventions d'objectif, c'est :

- le Saint-Chamond basket Vallée du Gier Association ;
- Entente Saint-Chamond volley ;
- Saint-Chamond foot ;
- Saint-Chamond handball Pays du Gier ;
- Saint-Chamond gym ;
- Saint-Chamond tennis de table ;
- Office des sports de Saint-Chamond qui regroupe cette quarantaine d'associations.

Les objectifs bien évidemment sont :

- mis en commun à la fois avec les clubs sportifs et la collectivité de Saint-Chamond, avec des objectifs un petit peu différents, mais nous avons insisté cette fois-ci sur la formation

justement des jeunes, le sport féminin, l'éducation finalement aux valeurs du sport contre le dopage et bien d'autres choses ;

- favoriser bien évidemment l'accès aux Saint-Chamonais à la découverte des différents sports ;
- le maintien des effectifs jeunes finalement pour continuer à faire briller le sport saint-chamonais.

On a la chance d'avoir des associations qui sont dynamiques, qui organisent de nombreux événements et on en discute souvent ici en Conseil Municipal que ce soit pour le sport. J'y pense aussi et un travail qu'on mène en commun avec Pierre-Mary DESHAYES sur le handisport et le sport adapté justement, développer ces disciplines. Aujourd'hui, nous avons quelques associations qui le font. Demain, nous souhaitons que toutes les associations que nous subventionnons à plus de 23 000 € accompagnent dans des dispositifs spéciaux le handisport et le sport adapté.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de ces conventions.

M. le Maire : Très bien.

Pas de remarques particulières ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ?
Yves ALAMERCERY.

M. ALAMERCERY : Non, je m'abstiens concernant le handball et je pense que Pierre-Mary aussi.

M. DESHAYES : J'allais effectivement dire la même chose.

M. le Maire : Non-participation au vote étant membres actifs du club. Très bien, donc unanimité sur ces conventions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Yves ALAMERCERY ; M. Pierre-Mary DESHAYES).

M. le Maire : Monsieur DUGUA, on poursuit avec le basket.

DL2023.0120. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND BASKET VALLÉE DU GIER

M. DUGUA : Merci, Monsieur le maire. On continue avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Chamond basket Vallée du Gier qui a fêté ce weekend, samedi et dimanche, son cinquantaine anniversaire qui a organisé de nombreux tournois finalement de jeunes licenciés. Ça a été l'occasion aussi de revoir certains anciens licenciés du club du Saint-Chamond basket Vallée du Gier depuis la création en 1973 à la suite du club de Saint-Martin. Ça a été aussi l'occasion finalement de valoriser tous les bénévoles qui ont participé activement durant ces 50 dernières années au dynamisme du Saint-Chamond basket Vallée du Gier.

Le samedi soir, une soirée entre les nouveaux licenciés et licenciés actuels et anciens licenciés a eu lieu aussi à l'Arena. Ça a permis d'ailleurs de revoir certains articles de journaux parce que Le Progrès suit le Saint-Chamond basket Vallée du Gier depuis 1973. Ça a permis d'échanger finalement sur le devenir de ce club, mais je voudrais vraiment insister finalement sur tous les bénévoles qui participent au monde associatif. Le mot bénévole, finalement, c'est avoir du

courage, de donner de l'énergie pour les associations saint-chamonaises et les retrouver tous dimanche après-midi à l'Arena, c'était vraiment un réel plaisir, dont le secrétaire du Saint-Chamond Basket qui s'arrête après 44 ans de secrétariat de l'association. C'est le nombre d'années de cotisation finalement, il l'a respecté ce qu'a dit le gouvernement. Vraiment saluer tout ça et ça a été l'occasion de célébrer ce 50^{ème} anniversaire de la meilleure des façons possibles.

C'était un budget assez conséquent. Ils nous ont demandé une subvention exceptionnelle. Bien évidemment pour saluer tout cet investissement, on vous propose une subvention de 1 500 € pour l'association Saint-Chamond basket Vallée du Gier.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Après l'emploi de développement durable, pour les projets loin de l'esprit du concept, l'utilisation du mot « action humanitaire » pour du droit à polluer sur le continent africain, cette délibération dévalorise des mots qui sont employés pour tout et n'importe quoi.

Si le fait d'organiser un rassemblement pour célébrer son 50^{ème} anniversaire a une dimension humaine, l'expression dimension humaine devrait être employée pour toutes les délibérations. On peut se demander pourquoi la subvention exceptionnelle pour l'association Saint-Chamond gym n'a pas le droit à ce qualificatif.

Nous proposons même de présenter le prochain budget comme un budget à dimension humaine puisqu'il s'adresse à tous les Saint-Chamonais et Saint-Chamonaises. Nous voterons pour cette délibération sans avoir besoin de faire appel à des valeurs de dimension humaine, mais simplement soutenir les festivités à l'occasion de cet anniversaire associatif.

M. le Maire : Bien.

Je peux vous assurer que même au moment protocolaire du dimanche après-midi, on a senti beaucoup de dimension humaine avec un certain nombre de bénévoles qui ont mis à l'honneur et qui étaient extrêmement émus, qui ont parfois pleuré parce que c'est pour eux une école de la vie aussi de cet investissement. On a vraiment ressenti cette dimension humaine, je peux vous dire, même dans le moment extrêmement protocolaire. Donc, je pense que ça a tout son sens, mais on peut le retrouver dans d'autres associations effectivement.

Pour autant, on valide la subvention c ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Enfin, gym.

DL2023.0121. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SAINT-CHAMOND GYM

M. DUGUA : Merci, Monsieur le maire, enfin la gym.

Une autre manifestation à dimension humaine qui sera organisée du 2 au 5 novembre 2023 au complexe André Bouloche à Fonsala. Le Saint-Chamond gym a postulé auprès de la fédération française de gym pour accueillir et organiser la revue nationale des effectifs et la revue des effectifs régionaux. C'est une compétition qui va accueillir les meilleurs jeunes athlètes et de gym

sur Saint-Chamond, avec peut-être la possibilité demain d'en voir certains partir aux Jeux olympiques en juillet 2024 à Paris.

C'est vrai que c'est 180 gymnastes qui vont être présents durant sur quelques jours, 30 à 40 entraîneurs, 40 juges et secrétaires, des officiels et bien évidemment de nombreux spectateurs qui se rendront au complexe André Bouloche. Vous avez une image à la télé sur la salle qui est réservée à la gymnastique sur le haut de Bouloche. Bien évidemment, pour une manifestation d'ampleur comme celle-ci, ce sera le haut et le bas bien évidemment de Bouloche qui sera pris, avec une très grosse logistique et une grosse organisation. Le Saint-Chamond Gym, une fois de plus aussi, fera appel à ses nombreux bénévoles, ce que je vous disais tout à l'heure par rapport au Saint-Chamond basket, mais qui est vrai avec de nombreuses associations saint-chamonnaises et tout ce tissu associatif et bénévoles qui permettent d'organiser justement des manifestations d'ampleur comme ça va être le cas pour la revue nationale des effectifs.

Il est proposé de voter une subvention de 1 000 € au profit de Saint-Chamond gym.

M. le Maire : Merci.

Tout le monde est d'accord ? Unanimité également. Merci au monde associatif.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : On change complètement de registre et je ne vois pas pourquoi on ne trouverait pas unanimité aussi avec le dossier de cession d'un immeuble présenté par Jean-Luc DEGRAIX.

DL2023.0122. CESSION D'UN IMMEUBLE, SIS 17 RUE LOUIS CHATIN, A LA SAS A2E IMMO

M. DEGRAIX : Merci, Monsieur le maire.

Première délibération d'urbanisme qui porte sur le bâtiment qui est à l'écran que vous connaissez bien qui se situe rue Louis Chatin, c'est l'ancienne bibliothèque de la Soie d'Izieux. C'est un bâtiment qui est enclavé dans un tènement industriel et c'est un bâtiment aussi qui a souffert de dégradation, d'incendie partiel. Il fait partie des nombreux bâtiments que possède la ville et nous sommes lancés dans une politique de vente à la fois pour valoriser les biens et puis, il faut le dire aussi, remplir les caisses de la commune.

Nous avons lancé un appel à projets. Plusieurs candidats se sont positionnés pour faire l'acquisition de cette maison et lors d'une commission urbanisme qui s'est tenue avant l'été, nous avons attribué le bien à Monsieur UMUT et à sa société. Monsieur UMUT qui est bien connu sur le quartier puisqu'il vient de faire l'acquisition également du tènement qui est situé rue Henri Castel. Il vient de procéder à la démolition de la friche industrielle. Ça a été évoqué tout à l'heure par Regis CADEGROS.

Là, le projet, c'est la réhabilitation de l'immeuble. Il souhaite investir à peu près 200 000 € et proposer à la location trois logements. Donc je pense que c'est bien, comme je vous le disais, pour les caisses de la commune, mais également pour le quartier et ce bâtiment qui va trouver une seconde vie.

M. le Maire : Merci.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous avons participé à la commission urbanisme où le projet et les transactions ont été présentés. Le projet nous a paru sérieux, tant par son contenu que par le gérant qui va rénover ce bâtiment, donc nous allons voter pour cette délibération. Ce qui est exceptionnel pour notre groupe. Nous préférons habituellement nous abstenir sur les questions d'urbanisme, car nous n'avons pas tous les éléments en main.

L'exemple le plus frappant, ça a été la vente de la Cure de Saint-Julien qui s'est faite de manière obscure et sans aucune concertation et à laquelle les verts s'étaient opposés. Huit ans après, c'est toujours une catastrophe pour le quartier et pour la préservation patrimoniale du bâtiment. Je vais donc profiter de cette délibération pour vous demander ce qu'il en est de la mise en demeure que vous aviez évoquée et comment la mairie tient-elle ses engagements de récupération du bâtiment si le contrat n'était pas respecté ?

M. le Maire : Oui, Monsieur DEGRAIX.

M. DEGRAIX : Je vous propose lors d'une prochaine commission urbanisme qui devra arriver rapidement puisque vous savez qu'on a un autre tènement également à vendre rue Dumaine, je vous apporterai tous les éléments concernant la Cure de Saint-Julien.

M. le Maire : Très bien.

Je retiendrai le fait qu'on se rejoigne en tout cas sur à la fois la procédure et le choix qui a pu être fait de retenir cette personne pour réhabiliter le quartier.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non ? On y est arrivé.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour)

M. le Maire : Cession d'un terrain cette fois-ci pour l'art de retrouver des services en ville.

DL2023.0123. CESSION D'UN TERRAIN – ROUTE DE CELLIEU – ZI DU CLOS MARQUET – À MONSIEUR SEBASTIEN REOCREUX

M. DEGRAIX : Vous savez que le foncier économique est particulièrement prisé à l'échelle de la métropole et là, nous avons un porteur projet qu'on connaît bien, c'est la maison Réocreux. Sébastien RÉOCREUX souhaite diversifier son activité en se lançant dans la fabrication de biscuits. Pour cela, il lui faut un atelier pour la fabrication de ses biscuits et nous lui proposons donc ce tènement qui se situe dans la zone industrielle du Clos Marquet, à l'angle de la route de Cellieu et de la rue Michel Rondet.

Nous sommes sur un prix de vente de 65 € HT par m² et qui est bien sûr conforme à l'avis des domaines que vous trouvez en annexe du dossier de séance.

M. le Maire : Très bien. On est sur la pointe du tènement là.

Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous voulons poser la question de la superficie de terrain que va occuper le bâtiment sur ce tènement. On pense qu'il faudrait penser à réduire la superficie des

terrains qui sont mis à disposition des entreprises comme c'est fait maintenant pour les habitants où on a beaucoup réduit les terrains pour les constructions d'habitation. C'est une mesure qui préserve les ressources, la nature, la biodiversité, donc là, le terrain nous paraît quand même assez grand pour installer un atelier, je ne sais pas combien de mètres carrés va atteindre ce bâtiment, mais il ne fera pas 1 000 m², je pense.

M. DEGRAIX : Dans l'annexe, vous avez la superficie du terrain, 1 200 m².

Mme SIMONIN-CHAILLLOT : Je trouve que ce terrain est grand pour installer un bâtiment qui va aller à 100-200 m² maximum.

M. DEGRAIX : 1 200 m², ce n'est pas si grand que ça. Regardez la pointe.

Mme SIMONIN-CHAILLLOT : Par rapport à un bâtiment qui va faire 200 m², c'est énorme. On fait plus ça dans les lotissements.

Intervention hors micro

M. DEGRAIX : Ce que vous annoncez là va dans la logique de ce qui se prépare dans le futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec effectivement sur les zones industrielles une certaine densification qui s'appliquera également aux entreprises comme au domaine de l'habitation. On parle également aussi d'activité en hauteur.

1 000 m², je vous rassure, ce n'est pas immense, surtout si vous devez avoir des camions qui doivent faire des rotations. Ce que je peux vous dire, c'est qu'aujourd'hui Sébastien RÉOCREUX est en train de travailler avec son architecte sur son projet. Nous n'avons pas encore les plans, le permis de construire arrivera un peu plus tard, mais nous ne sommes pas sur une parcelle démesurée et un projet démesuré.

M. le Maire : Aline MOUSEGHIAN.

Mme MOUSEGHIAN : Juste une information pour Madame SIMONIN-CHAILLLOT. Aujourd'hui, la volonté, c'est de vendre le terrain suivant le besoin de l'entreprise, il n'y a pas de réserves foncières qui sont faites, que ça soit les terrains qui sont vendus par le biais de Saint-Étienne métropole qui gère le foncier économique, que ça soit au niveau de la ville. On adapte vraiment la vente du terrain par rapport au besoin. Donc, on va dessus du besoin de l'entreprise, comme c'était fait il y a quelques années où les entreprises pouvaient faire de la réserve foncière pour la suite, pour se développer. Rassurez-vous, là-dessus, on est très vigilants.

M. le Maire : Je ne vais pas ouvrir un grand débat, mais Aline MOUSEGHIAN qui a fait visiter à Monsieur RÉOCREUX ce tènement qui est dans une zone économique. Sincèrement, on a là un commerçant, je dirais presque un artisan avec un vrai savoir-faire qui souhaite se développer sur la commune, qui a un projet, qui investisse sur la commune et là, on voudrait lui dire : « Il ne faut construire trop grand sur un terrain qui fait 1 200 m² qui n'est pas non plus énorme ».

Franchement, laissons un petit peu quand même nos commerçants lorsqu'ils souhaitent se développer, qu'ils sont de qualité, un petit peu proposer des projets ; laissons-les un peu vivre, je ne sais pas, nous dire : « Sur ce terrain, il faut être restrictif, limiter son terrain parce qu'il ne faut pas construire trop grand ». Vous avez vu aujourd'hui son bâtiment où il fait de la vente, là, il va produire, il avait même un restaurant. Une fois que vous avez posé le bâtiment, un peu de parkings, etc. pour stationner pour ses clients, franchement, c'est déjà bien rempli. Vous savez, la difficulté quand même aujourd'hui de trouver des commerçants et qu'ils se développent sur la

commune, attention à ce type d'intervention qui pourrait quand même freiner l'enthousiasme et les ardeurs d'un certain nombre d'investisseurs.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Vous ne répondez pas du tout à la question. Monsieur DEGRAIX a très bien répondu.

M. le Maire : Ça revient au même si vous voulez.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Nous n'attaquerons pas du tout à cet artisan ni à aucun artisan. On pose la question et effectivement la réponse de Monsieur DEGRAIX était très bonne et nous a convenu parfaitement.

M. le Maire : Aujourd'hui il y a un Plan local d'urbanisme, il y a des règles d'urbanisme.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Il y a des règles d'urbanisme et justement c'est ce que nous dit Monsieur DEGRAIX. Elles vont être révisées par le PLUi et voilà. On a répondu à notre question.

M. le Maire : Sauf que je n'ai pas envie de vivre dans le même monde que vous voyez, c'est peut-être ça.

Qui s'oppose à ce projet ? Qui s'abstient ? Deux abstentions et merci à Monsieur RÉOCREUX.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

M. le Maire : Le projet suivant, c'est Monsieur DEGRAIX.

DL2023.0124. PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) – AVIS DE LA COMMUNE SUR LA PROPOSITION DE LA DEMANDE – ACTUALISATION DES GUICHETS – ÉVOLUTIONS PARTENARIALES

M. DEGRAIX : On quitte les questions d'urbanisme pour aller sur les questions de l'habitat. Vous savez qu'à l'échelle de notre territoire, la politique de l'habitat est cogérée à la fois Saint-Étienne métropole et puis par les services de l'État et notamment la Direction départementale de la cohésion sociale. Cette politique vise à améliorer les conditions d'habitation de nos concitoyens à la fois dans le parc privé et dans le parc public.

Vous avez bien sûr le texte de la délibération sous les yeux, je vais vous proposer de vous le commenter ce texte en vous disant que cette délibération porte d'abord sur le logement HLM et notamment sur les modalités d'attribution des logements. Tout cela est encadré par ce qu'on appelle la conférence intercommunale du logement qui est présidée par Monsieur le préfet et les élus de Saint-Étienne métropole ainsi que les acteurs du monde HLM avec les représentants d'ailleurs des locataires. Cette Conférence intercommunale du logement, c'est un petit peu l'instance de décision à l'échelle de la métropole concernant les questions de l'habitat.

La dernière séance s'est tenue le 4 juillet et lors de cette séance a été évoquée la révision de la politique d'attribution des logements à l'échelle de Saint-Étienne métropole. Alors, le droit au logement est un principe de notre république, c'est un principe essentiel. Pour rappel, quand même, 80 % de la population de Saint-Étienne métropole sont éligibles au logement social, ce qui est quand même très révélateur de la structure sociologique de notre métropole.

À l'échelle de Saint-Étienne métropole, le logement social, c'est 42 000 logements et on le sait à Saint-Chamond, le logement social, c'est 40 %. Forcément, ce que l'on décide en conférence intercommunale du logement a des impacts ensuite sur le terrain au quotidien.

Ce qui a été décidé est fortement encadré par la loi. Déjà, ce qu'on appelle les commissions d'attribution de logement étaient encadrées par la loi et là, je regarde mes deux collègues qui siègent avec moi à Saint-Étienne métropole, notamment la commission d'attribution des logements de l'office HLM habitat et métropole, Michelle DUVERNAY et Andonella FLECHET, nos décisions s'inscrivent dans un cadre législatif. Récemment, la loi ELAN et la loi 3DS renforcent encore plus le rôle de l'État et le poids de l'État et l'encadrement de l'État dans l'attribution de ces logements, pourquoi ? Parce qu'à partir de janvier 2024, chaque demande de logements sociaux se verra attribuer une note. Cette note s'obtient à partir de critères définis par l'État, des critères obligatoires.

Notre travail à l'échelle de la métropole a été de définir le nombre de points que l'on attribue à tel ou tel critère. Le premier critère, vous le connaissez si vous connaissez un petit peu le monde de l'habitat, c'est ce qu'on appelle le Droit au logement opposable, c'est le Dalo. Lorsqu'un dossier est classé Dalo, il obtient 710 points. C'est la note absolue. Un dossier classé Dalo obtient forcément la demande qui va avec.

Ensuite, sur d'autres critères obligatoires, nous avons souhaité accorder 50 points sur des critères qui sont liés à des situations extrêmes, comme vous pouvez le voir, de violence au sein de couple, d'agression sexuelle, de proxénétisme, de handicap ou de logement indigne. Les personnes qui font valoir ces critères lors de leur demande, sur justificatif évidemment, c'est tout le travail ensuite des services d'habitat de métropole de vérifier ce qui est déclaré, se verra donc attribuer la note de 50 points.

À côté, d'autres critères obligatoires que je vous laisse découvrir : premier quartile, c'est les dossiers avec les revenus les plus faibles. Là aussi, une valorisation pour par exemple les personnes menacées d'expulsion sans relogement, les logements non décents avec au moins un mineur, les sapeurs-pompiers également volontaires, mais ça me permettra d'évoquer sur la fin de mon explication ce qu'on appelle les travailleurs essentiels.

À côté de ces critères obligatoires, vous avez des critères facultatifs. Ces critères facultatifs sont définis par l'État et nous en avons choisi quelques-uns que l'on souhaite valoriser :

- 50 points pour les logements bientôt démolis. Vous savez que nous sommes dans un territoire aujourd'hui qui connaît un renouvellement urbain important. Prenez, par exemple, l'exemple de l'îlot Gayotti, nous sommes dans une procédure de démolition. Les personnes qui sont concernées par la démolition de leur logement doivent pouvoir se reloger rapidement. Voilà pourquoi ces personnes-là sont valorisées lors de leur demande par 50 points ;
- 20 points pour un taux d'effort trop élevé. Là aussi, un élément d'explication. Vous pouvez avoir des personnes qui, au cours de leur vie, ont des accidents de vie et sont dans la difficulté pour pouvoir payer leur logement. Ils se retrouvent souvent avec un loyer qui dépasse plus de 30 % de leur revenu. Donc, ces personnes qui veulent muter, qui veulent changer d'appartement pour un loyer modéré, vont là aussi pouvoir être valorisées.
- 15 points pour les travailleurs de la commune. Là aussi, des situations de vie, accident de vie, divorce, séparation, naissance attendue dans un logement trop petit, travailleurs pauvres, sous occupation. On se retrouve dans une situation où le logement est trop grand par rapport à la composition de la famille.

Voilà donc les critères qui ont été retenus. Ça veut dire que chaque demandeur de logement aura exactement un nombre de points, il le saura également. Sachant que ce dispositif a pour but de venir aider les commissions d'attribution, mais les commissions d'attribution restent souveraines. Cela dit, à partir du moment où chaque demandeur connaît son nombre de points, il peut faire valoir quand même son droit. Et on peut penser que si quelqu'un obtient un logement avec un nombre de points moins élevé que d'autres devant un tribunal administratif, il y aura certainement des arguments à faire valoir. Tout ça pour vous dire que je pense que les commissions d'attribution composées d'élus locaux qui connaissent très bien la réalité du terrain, qui essayent de jouer justement sur la mixité sociale pour ne pas non plus, dans certains quartiers, concentrer la misère, eh bien, peuvent être dépourvues d'une partie de leur attribution. Il va falloir faire très attention à ce dispositif, mais qui, de toute manière, nous est imposé par l'État. Finalement, notre touche à nous, Saint-Étienne métropole, c'est d'apporter quelques éléments de flexibilité dans quelque chose qui est extrêmement encadré.

Je vous propose, malgré tout, de donner un avis favorable à ce dispositif. Sachant que dans le même temps a été défini un certain nombre de travailleurs essentiels. C'est-à-dire des personnes qui, par l'emploi occupé, peuvent là aussi faire valoir peut-être dans l'avenir, un nombre de points supérieur par rapport aux autres. Alors, cette question de travailleurs essentiels avait été évoquée, elle était apparue au moment du covid. On sait que ça avait soulevé nombre de débats. Alors, je propose de vous mettre à l'écran la liste des travailleurs essentiels définie par l'État. C'est la slide d'après, voilà. Je vous laisse découvrir. C'est une liste définie par l'État. Nous avons souhaité apporter, malgré tout, quelques corrections à cette liste qui correspond un petit peu à la réalité du terrain, notamment en ce qui concerne les vendeurs de commerce, notamment dans des secteurs alimentaires, ça nous paraît assez essentiel. Alors, attention, si vous ne trouvez pas votre emploi dans la liste, ça ne veut pas dire que vous n'aurez pas de logements sociaux. Ça, c'est quelque chose qui est en devenir, c'est une réflexion que l'on mène avec l'État et les services de la Métropole, mais qui devra, voilà, être pris en compte dans les prochains mois.

On peut peut-être terminer sur une évolution de la demande. S'il vous plaît, on revient donc sur les slides précédentes, voilà.

Donc, vous avez, dans ce tableau, l'évolution des attributions. Bon, elles tournent toujours aux alentours de 4 000 par an. La demande, elle est à peu près stable, avec une légère augmentation ces dernières années. On constate donc une tension qui est relativement faible sur notre territoire. On a deux demandes pour un logement. Bon, dans certains territoires comme la région lyonnaise, on peut avoir bien plus. Donc, voilà, on a quand même encore la possibilité de pouvoir se loger sur la région stéphanoise. Par contre, lorsque vous dépassez le critère de deux logements pour une attribution, vous rentrez dans le cadre de la loi SRU. Ce qui implique, en fait, des pénalités pour les communes qui ne respectent pas les critères de logements sociaux, c'est-à-dire à peu près 20 % des logements dans des communes assez peuplées. Alors, ce n'est pas notre cas, puisque nous, à Saint-Chamond, je vous l'ai dit tout à l'heure, nous sommes largement au-dessus avec 40 % de logements sociaux. Voilà pour cette présentation.

M. le Maire : Très bien. Est-ce qu'il reste des questions en suspens ? Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Je remercie de cette présentation qui est très claire. Ça va plutôt dans le bon sens. On sait comment l'attribution des logements sociaux a servi à différents partis politiques à des époques où en gros, on adhérait à des partis pour pouvoir avoir des logements sociaux. Je n'attaque pas du tout la Ville de Saint-Chamond par rapport à ça, on connaît ces histoires. Ce sont des affaires qui ont eu leur importance au niveau national et c'est toujours bien d'avoir des critères qui empêchent, je dirais, toute tentation d'où qu'elle vienne.

Alors, nous nous abstiendrons, non pas parce que... la présentation était très bien, mais plus parce que nous n'avons pas travaillé à cette commission. Et nous pensons aussi, c'est qu'à l'avenir, nous restons dans l'idée que l'attribution des logements sociaux, il ne devrait plus avoir d'élus dans cette commission. Ça devrait être, avant tout, des gens tirés au sort et des gens tirés au sort de la société, qui puissent, à partir de ces critères qui sont donnés par contre par des élus et que je pense que ce sont les élus qui doivent quand même donner une ligne par rapport à des critères. Donc, je vous remercie de votre travail et de votre présentation de ce soir. Nous nous abstiendrons, mais dans l'esprit qu'on vient de vous dire.

M. le Maire : Une abstention bienveillante, à dimension humaine. Même si pour ma part, je défends tout l'inverse. Je pense qu'il faut au contraire, que les élus aient la main dans les commissions d'attribution des logements en termes de politique de peuplement et d'aménagement urbain, mais c'est un autre débat.

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc, quatre. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PAPIER).

DL2023.0125. CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

M. le Maire : En l'absence de Monsieur RIVAT, c'est Monsieur CADEGROS qui va présenter la délibération suivante. Un groupement de commandes avec Saint-Étienne métropole et la Ville de Saint-Étienne.

M. CADEGROS : Oui, une délibération qui devrait faire l'unanimité. Enfin, j'espère. C'est dans le but de rationaliser les achats et puis de faire des économies. Donc, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Étienne, la Ville de Saint-Chamond et Saint-Étienne métropole.

Alors, pour ce faire, eh bien, un groupement de commandes qui va retenir un opérateur économique dans un accord-cadre monoattributaire à bon de commande pour deux lots. Pour les diagnostics réglementaires immobiliers et puis pour les diagnostics amiante et plomb avant travaux et avant démolition.

Sachant que c'est Saint-Étienne métropole qui assure gracieusement la mission qui va de l'organisation à la notification des marchés publics et que, sur une durée totale de quatre ans, les montants sont répartis de la façon suivante pour notre ville :

- 160 000 € pour le lot 1 et
- 400 000 € pour le lot 2.

Donc, il est proposé d'approuver le principe de la constitution de ce groupement de commandes.

M. le Maire : Bien. Pas d'intervention ? Des oppositions ? Non ? Des abstentions ? Non plus ? Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

DL2023.0126. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PLACE NEYRAND

DL2023.0127. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DE RÉSEAUX SECS ET TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC – RUE GALLIENI ET RUE DUMAINE

DL2023.0128. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION – AUTORISATION DE REPRISE DE BRANCHEMENT TÉLÉPHONIQUE – 23 RUE GALLIENI

DL2023.0129. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – AUTORISATION DE PASSAGE DE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE – ANGLE RUE GALLIENI / RUE DUMAINE

DL2023.0130. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – AUTORISATION DE PASSAGE DE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET CONVENTION DE SERVITUDE -13 RUE GALLIENI

DL2023.0131. SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL- TE 42) – DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – CONVENTION DE SERVITUDE – CHEMIN DE PARADIS

M. le Maire : Les délibérations suivantes, 21 jusqu'à 26, seront présentées par Monsieur Gilles GRECO, notre représentant au SIEL.

M. GRECO : Oui, merci, Monsieur le Président. Les dossiers d'éclairage et d'enfouissement se composent de six délibérations qui ont été classées dans un ordre logique donc, la 21 qui concerne l'éclairage public de la place Neyrand. La 22 concerne l'éclairage public, dissimulation des réseaux aériens et des poteaux des rues Gallieni et Dumaine.

Pour la délibération 21, le projet d'éclairage public de la place Neyrand s'inscrit dans la requalification de la place. Il est prévu d'installer 8 mats et 43 luminaires à LED. Il s'agit, bien entendu, d'éclairer la voirie, ainsi que les modes doux qui sont prévus dans ce projet, par Saint-Étienne métropole.

La consommation d'énergie actuellement est de l'ordre de 8 610 kilowatts-heures par an, et passera donc, à 4 453. Soit près de 49 % d'économie d'énergie. Le coût de cette installation pour la collectivité après participation du SIEL est estimé à 75 927 € par taxe.

On vous demande, donc, d'approuver cette proposition du SIEL.

Concernant les rues Gallieni et Dumaine. Donc, ce projet comprend l'éclairage public et la partie dissimulation des réseaux secs avec la dépose de 3 lanternes rue Dumaine et de 8 lanternes rue Gallieni qui sont remplacées par des luminaires à LED. Ce projet bien entendu, selon une étude

d'éclairage, permet une baisse de 48 % de la puissance nominale installée. Avec le dispositif d'abaissement des puissances au cours de la nuit, nous constaterons une baisse encore plus significative des consommations, sans doute de l'ordre de 75 %. Le coût de cette installation pour la collectivité après participation du SIEL est estimé à 32 917 € HT pour l'éclairage.

Cette opération d'éclairage public accompagne la reprise du cheminement piéton de ces rues afin de compléter cet aménagement et améliorer la circulation piétonne et le rendu esthétique. L'enfouissement des réseaux secs sera également réalisé au cours de cette opération. À titre d'information, la dissimulation des réseaux secs prise en charge par Saint-Étienne métropole et le SIEL est estimée à 133 950 € HT. L'opération globale sur les réseaux secs est évaluée à 169 344 €.

On vous demande aussi d'approuver ces délibérations et ces propositions du SIEL.

Les quatre délibérations suivantes correspondent à des conventions de servitude et autorisation de passage des réseaux suite aux travaux d'éclairage et d'enfouissement. Donc, les délibérations 24, 25, 26, correspondent à l'opération de Gallieni Dumaine précédente.

La délibération 24 concerne la mise en place d'un tuyau PVC diamètre 45, en attente pied du Billard Club pour la reprise du réseau télécom.

La délibération 25 concerne la création d'un éclairage public, la réalisation de canalisation souterraine et la pose d'un coffret afin de supprimer deux mâts béton. Ces travaux se situent à proximité de la Goutte de lait.

La délibération 26 concerne la création d'un nouveau mât muni de deux lanternes, la réalisation de canalisations souterraines et l'encastrement d'un coffret et la suppression d'un mât béton. Tout ça, rue Gallieni et rue Dumaine.

Ensuite, la délibération 27 concerne la pose de trois coffrets encastrés rue de la Galoche et un coffret en saillie sur un mur de clôture du chemin de Paradis.

Pour information les travaux de dissimulation du chemin de Paradis ont été approuvés par le Conseil Municipal du 30 janvier pour un montant de 99 506 € et on demande aussi à la collectivité d'approuver ces propositions.

Intervention hors micro

M. le Maire : Bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Sur certaines délibérations, on va s'abstenir et sur d'autres, on va voter pour. C'est évident que ces histoires de parce qu'on a un éclairage qui est diminué, on justifie d'éclairer plus et toute la nuit, ça ne nous satisfait pas. On s'est déjà exprimé plusieurs fois à ce sujet. On constate que route du Paradis, la nouvelle route aujourd'hui est éclairée toute la nuit. Route qui était avant, un simple petit chemin, voilà. Donc, si c'est pour permettre d'éclairer plus partout, eh bien, c'est évident aujourd'hui, nous nous abstenons sur toutes ces questions d'éclairage que propose la Ville en nous disant : « on met des LED », mais les LED, ça a toujours un impact sur la biodiversité des animaux de nuit.

M. le Maire : Madame MASSARDIER.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je voulais revenir un peu, on y revient à chaque conseil, mais nous réitérons notre demande de baisse d'éclairage la nuit sur la Ville. Nous ne pouvons pas nous contenter de votre réponse : « l'éclairage sert à la sécurité », parce que ce n'est pas vrai. Ce n'est pas prouvé, bien au contraire. Par contre, une baisse de la densité lumineuse, la nuit, apaise la Ville. Nous devrions informer correctement sur les conséquences à la fois de l'extinction de l'éclairage public, mais aussi de son maintien, voire de son intensification. Nous serions certainement surpris.

L'imaginaire collectif nous pousse à avoir peur de la nuit et pourtant, l'alternance jour-nuit ou sombre-éclairé fait partie de notre équilibre biologique à nous, humains, mais aussi à tous les êtres vivants. Plutôt que ces questions fassent clivage au sein de nos organisations respectives, nous pourrions peut-être envisager de réelles études sur ces questions avec l'aide éventuelle d'un des ateliers développement durable que vous organisez.

Il me semble également, alors si je reviens là-dessus parce que je n'ai pas dit tout à l'heure, mais qu'une restriction d'éclairage des vitrines, la nuit, avait été décidée il y a déjà quelques années. Pourtant, quand on fait le tour de Saint-Chamond après 19 heures, certains éclairages persistent. Donc, ça a été déjà dit tout à l'heure.

Et je voudrais aussi faire simplement part d'un constat, je n'avais pas fait attention, mais l'autre jour, j'ai eu l'occasion d'être dans le parc Mandela la nuit et j'ai été surprise de voir l'éclairage qui s'allume quand je passais sous une lampe. Et j'ai fait le constat qu'en fait, il n'y aurait pas eu d'augmentation d'éclairage, on y voyait très bien. Donc, peut-être que plutôt que de s'occuper de l'intensité, on pourrait soit le laisser dans son truc bas, parce que ça suffit amplement, c'était vraiment voilà, c'était une anecdote. On votera pour.

M. le Maire : Très bien, merci. On va s'éviter de refaire le débat. Encore une fois...

Mme MARQUET-MASSARDIER : On ne va pas refaire le débat, mais c'est pour que l'on comprenne ces trucs.

M. le Maire : Oui, mais pour le coup, que ce soit en 2014 ou 2020, Madame MASSARDIER, l'équipe municipale avait bien affiché cette volonté de laisser éclairer, mais laisser éclairer ne veut pas dire trop dépenser vu le matériel qui est utilisé, les aspects gradables encore une fois, etc. Sur un certain nombre de communes alentour, je peux vous dire qu'être dans le noir complet à une certaine heure, ce n'est pas forcément franchement une réussite, voilà. Donc, on peut faire autrement effectivement sans non plus éclairer toute la nuit, n'importe comment. Bien au contraire, voilà. Pour la rue, le chemin du Paradis, on regardera, il y a peut-être un petit problème de réglage puisque ce n'est pas normal de laisser éclairer toute la nuit.

Et puis, je voudrais insister sur un autre aspect, c'est la dissimulation des réseaux quand même. Parce que ça, on le note dans un certain nombre de communes, en termes de paysages quand même. Alors, plutôt que d'avoir tous ces fils et ces poteaux, franchement, qui n'améliorent pas franchement l'approche, l'esthétique de nos rues. C'est un coût extrêmement important pour la collectivité et il y a un effort très important de notre part. Donc, il y a l'éclairage dans cette délibération, mais il y a également cette dissimulation de réseaux. Je pense que c'est vraiment de nature à mettre vraiment en relief la qualité des paysages et également de nos bâtiments publics. Voilà.

Madame MASSARDIER, vous voulez rajouter quelque chose et Monsieur GRECO.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Pardon, je voulais juste rajouter que ce que j'ai voulu dire que ce n'est pas non plus qu'une question d'argent. C'est une question de vie sociale et d'organisation et de vie ensemble. Et je crois qu'on ne connaît pas tous les... Alors, bien sûr que si on éteint comme un couperet et qu'on ne fait rien à côté, on est bien d'accord, sauf que ça se discute autrement, et ça se fait sur du long terme. Donc, c'est ça, moi, que je demande.

M. le Maire : Monsieur GRECO.

M. GRECO : Oui, oui. L'effacement des réseaux, l'enlèvement des poteaux béton, c'est important. Et on suit, bien sûr, comme vous avez pu le voir, les dossiers métropolitains, les places, les rues, les trottoirs, les cheminements piétons qui sont aménagés. Il faut noter aussi que dans le cadre des travaux du chauffage urbain, évidemment, on fait beaucoup de tranchées dans toutes les rues, mais à chaque fois qu'une tranchée est faite, on pose deux ou trois fourreaux supplémentaires pour permettre plus tard, d'enfouir aussi les câbles qui sont présents dans ces rues, on n'ouvrira pas une deuxième fois.

M. le Maire : Merci d'anticiper puisque parfois, on n'a pas de moyens ou la capacité et voilà, d'enfouir, mais d'autres peut-être le feront après nous. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Mais je ne peux que soutenir le fait que les poteaux soient enterrés, effectivement ça protège notre paysage, mais je trouve ça rigolo que ça vient de votre mairie. Route du Paradis, qu'est-ce que vous avez fait ? Vous avez détruit un vieux mur de pierre qui était plutôt joli pour nous mettre un nouveau mur de béton. Ce sont des questions esthétiques, mais peut-être que vous préférez un mur de béton à un vieux mur de pierre, voilà. Et donc, moi, à titre personnel et chez les verts, nous préférons conserver un vieux mur de pierre, et en plus, de retirer aussi ces poteaux qui valorisent encore mieux le vieux mur de pierre qu'un nouveau mur de béton.

M. le Maire : Bien. Vous saviez bien que l'enjeu là-bas, c'est d'abord de lever le risque d'inondation, ensuite, de désenclaver le quartier, il faut savoir désenclaver le paradis aussi parfois, c'est important. Et puis, c'est important pour un certain nombre de riverains qui vont pouvoir s'installer ici puisque voilà, il y a des personnes qui vont pouvoir viabiliser leur terrain et permettre des accès à leur terrain et donc, l'installation de nouveaux habitants sur ce site. C'est aussi ça l'enjeu, mais comme vous, comme la municipalité, on souhaite qu'il y ait un aspect différent sur ce mur de soutènement qui a été rajouté et c'est d'ailleurs ce que notre collègue Jean-Paul RIVAT, avait dit aux journalistes lorsqu'il avait été interviewé sur cette question.

Pour autant, est-ce qu'il y a des oppositions donc, concernant ces délibérations ? Est-ce que vous pouvez nous préciser là où vous votez pour, abstention, ou contre ?

Intervention hors micro

M. le Maire : On les fait une par une alors ?

Délibération 21 (26 dans le tableau des délibérations). Des oppositions ? Des abstentions ? 2 abstentions. Je vais doucement pour que les services puissent noter et ne pas les prendre en défaut.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

Délibération 22 (27 dans le tableau des délibérations). Des oppositions ? Des abstentions ?

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT).

Délibération 23 (28 dans le tableau des délibérations). Des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'abstention, unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

Délibération 24 (29 dans le tableau des délibérations). Dissimulation des réseaux. Des oppositions ? Des abstentions ? Pas d'abstention.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

Délibération 25 (30 dans le tableau des délibérations). Toujours dissimulation de réseaux électriques. Oppositions ? Non ? Des abstentions ? Non ? Unanimité.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

Délibération 26 (31 dans le tableau des délibérations). Dissimulation de réseaux électriques et de télécommunications. Oppositions ? Non ? Abstentions ? Non plus ? Merci, on met à jour.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (37 pour).

DL2023.0132. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire : Délibération modification du tableau des effectifs. Comme d'habitude, on termine par les ressources humaines. Madame COFFY.

Mme COFFY : Merci, Monsieur le maire. C'est vrai que la première délibération, vous en avez un petit peu l'habitude, porte sur l'ajustement du tableau des effectifs avec les différents postes à supprimer et les postes à créer. Donc, il vous est demandé d'approuver ce tableau ainsi présenté et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Bien. Madame MASSARDIER, vous demandez la parole ?

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous nous abstenons habituellement sur ces questions-là. Par contre, on voulait poser une question. On concède que la personne qui occupait le poste de chef de projet urbain, donc qui dépend des politiques de la Ville et qui a quitté la collectivité, je crois, en début d'année, fin janvier, et une personne, nous pensons que c'est son supérieur hiérarchique, qui assure l'intérim. C'est une tâche importante qui s'est rajoutée à la mission et la durée de l'intérim se prolonge. Donc, pouvez-vous nous dire où vous en êtes pour le recrutement ?

Intervention hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je n'ai pas compris.

Intervention hors micro

Mme MARQUET-MASSARDIER : Non, il n'est pas dans le tableau des délibérations. J'ai dit que... mais vous devez le savoir peut-être ?

Mme COFFY : Ce poste-là, que vous précisez, sera effectivement revu, mais dans un contexte peut-être plus global.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Nous, notre question, c'est vraiment sur l'urgence que ce poste soit occupé par une personne qui soit vraiment sur le terrain pour la politique de la Ville. Et c'est vrai que depuis janvier, ça fait longtemps quand même. Donc, voilà, c'était ces explications-là que je voulais.

Mme COFFY : Oui, je vous le redis, ce poste, c'est vrai, est assuré pour l'instant par certaines personnes. Il va être repourvu, mais dans un aménagement plus global. Donc, ça demande du temps et voilà, il y a une réorganisation des services. Donc, je ne vais pas vous dire la date à laquelle ça serait recruté puisque je ne le sais pas moi-même.

M. le Maire : Très bien. Donc, on va remplacer en changeant un peu le profil, voilà, c'est le résumé.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je constate que votre réponse est très floue, qu'il s'agit d'une fonction importante sur la Ville et voilà, je vous dis simplement qu'on le regrette beaucoup et que c'est un vrai manque. Alors, qu'il y ait un réajustement ou pas, OK, mais on n'a pas d'infos et c'est compliqué.

Mme COFFY : Donc, c'est ce que je vous dis, ce poste est revu dans sa globalité avec d'autres postes où des personnes aussi sont parties, on va dire, dans le même service, pas forcément dans le même service, mais dans la même configuration, et un autre profil va être publié et relancé. Mais je ne peux pas vous dire « à cette date-là ». Le poste va être diffusé incessamment sous peu, mais il faut un mois de diffusion et après, le recrutement, vous connaissez les délais, c'est minimum trois mois pour recruter quelqu'un.

Je ne sais pas si c'est plus net pour vous.

M. le Maire : Bon, on se rejoint sur le caractère d'urgence, de ne pas laisser ce poste vacant, voilà. Alors, donc, pour la délibération 27, le tableau des effectifs, et cette question excédait cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

DL2023.0133. DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÉMENT SERVICES CIVIQUES

M. le Maire : Renouvellement d'agrément pour les services civiques.

Mme COFFY : Alors, le renouvellement d'agrément pour le service civique qui doit être fait tous les trois ans, ce dispositif est mis en place dans notre collectivité déjà depuis 2017. La loi de 2010 modifie le Code du service national en instaurant le service civique. Ce service civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, voire 30 ans, pour les volontaires en situation de handicap de réaliser une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois. Dans la Loire, c'est plutôt dix mois de présence au sein d'une association, d'une collectivité territoriale dans dix grands domaines dont vous avez la liste dans la délibération.

La Ville a accueilli six jeunes en service civique sur 2022 en 2023. Je peux vous dire les postes :

- au conservatoire ;
- infos jeunes ;
- démocratie locale ;
- vie associative ;
- développement durable ;
- la DAC (direction des affaires culturelles).

Ils souhaitent continuer le développement de ce dispositif qui a pour objectif de permettre aux volontaires qui le souhaitent de s'engager dans une démarche ou un projet d'intérêt général au sein de la collectivité. Leur permettre d'acquérir une expérience qui leur sera utile et valorisante, mettre en œuvre des actions renforçant la cohésion sociale.

La Ville souhaite renouveler son agrément afin d'autoriser Monsieur le maire à accueillir et contractualiser l'engagement de chacun. Le contrat de chaque volontaire donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et la collectivité. Les jeunes bénéficieront d'une indemnité nette mensuelle de 609,61 € qui se décomposera :

- d'une part communale dont le montant s'élève à 113,02 € ;
- et d'une part versée par l'État dont le montant s'élève à 496,59 €.

C'est une valeur que vous n'avez pas tout à fait sur votre délibération, parce que c'est au 1^{er} juillet 2023. Donc, je l'ai réactualisée pour cette présentation.

La mission du service civique doit être effectuée sur une durée hebdomadaire minimum de 24 heures.

Il est proposé donc au Conseil Municipal d'autoriser la collectivité à faire une demande de renouvellement, d'approuver l'accueil de volontaires en service civique et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les conventions et d'affecter la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Merci. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions ? D'accord.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT).

DL2023.0134. INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

M. le Maire : Indemnité horaire pour les travaux supplémentaires.

Mme COFFY : Cette délibération, comme vous le voyez, avait besoin d'être vue puisque la dernière délibération à ce sujet datait de 2003. Le nombre d'heures supplémentaires réalisées chaque mois est limité à 25 heures, donc pour un temps complet, tous motifs confondus y compris les heures de nuit, de dimanche ou de jour férié.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quantité de travail à temps partiel par 25 heures. Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées par principe :

- aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires ;
- aux agents contractuels, dès lors que la délibération le prévoit.

Parmi ces agents, elles seront versées uniquement :

- aux agents qui appartiennent à des cadres d'emplois relevant de la catégorie B ou C ;
- aux fonctionnaires relevant de certains cadres d'emploi de catégorie A de la filière sanitaire et sociale et agent contractuel de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires seront attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires lorsque le chef de service le demande ainsi que l'autorité territoriale.

Donc, le mode de calcul. Vous avez en dessous un tableau vous exprimant le mode de calcul qui est le traitement brut annuel de l'agent, augmenté le cas échéant de la NBI plus l'indemnité de résidence divisée par 1 820. Alors, 1 820, c'est le nombre d'heures total des agents.

- Pour les 14 premières heures supplémentaires, ce taux horaire est majoré de 25 % ;
- Pour les heures comprises entre la 15^e et la 25^e, c'est majoré de 27 % ;
- Les heures effectuées de nuit sont, quant à elles, majorées selon les modalités ci-dessus et puis doublées.
- Enfin, les heures effectuées le dimanche ou les jours fériés sont majorées comme indiqué, puis augmentées de deux tiers.

Vous avez des exemples dans la délibération.

Il vous est donc proposé d'instituer selon les modalités suivantes et dans la limite des textes applicables aux agents de l'État, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux fonctionnaires titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels dont les cadres d'emploi et missions sont listées en annexe.

Il vous est donc proposé d'approuver ces modalités, d'autoriser le paiement et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Pas d'intervention ? Des oppositions éventuelles ? Non. Des abstentions ? Quatre abstentions. Merci.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

DL2023.0135. RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND (RIFSEEP) – MODIFICATIF N° 3

M. le Maire : Rapport n° 30.

Mme COFFY : C'est le régime indemnitaire par rapport aux maîtres-nageurs. Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des agents de la Ville de Saint-Chamond a été mis en place par délibération en 2017. La rémunération des cours collectifs des maîtres-nageurs sauveteurs a fait l'objet d'un article dans une délibération, le 26 juin 2018. Après trois années de

mise en place et à l'issue d'une évaluation, il est apparu nécessaire d'apporter des modifications aux modalités de rémunération de ces cours. Un groupe de travail a été mis en place en 2022 pour revoir le mode de rémunération de ces cours et les nouvelles modalités ont fait l'objet d'un avis favorable lors du comité social territorial du 29 juin 2023.

Il est proposé une rémunération sur la base de 25 € le cours, à multiplier par le nombre évidemment de cours possible, donc 116.

Il vous est proposé d'approuver ces modalités, d'autoriser le paiement et d'imputer la dépense.

M. le Maire : Très bien. Là aussi, pas d'intervention ? Des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

DL2023.0136. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT AUPRÈS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG)

M. le Maire : Rapport 31, sur la convention de mise à disposition.

Mme COFFY : Sur la mise à disposition d'un agent auprès du syndicat intercommunal du pays du Gier, le SIPG. Dans le cadre de la collaboration de la commune avec le syndicat intercommunal du pays du Gier, il est envisagé de mettre un agent à disposition de ce syndicat, pour assurer les fonctions de navetteur entre les différentes bibliothèques et médiathèques de son périmètre.

Le statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en vertu du décret, la collectivité a l'obligation de se faire rembourser par le syndicat la rémunération de l'agent mis à disposition et les cotisations et contributions correspondantes.

L'agent ainsi mis à disposition fera l'objet d'un arrêté individuel.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la mise à disposition et d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention.

M. le Maire : Très bien. Donc, là, il s'agit de prendre acte, on ne vote pas, on prend acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte.

**DL2023.0137. PERSONNEL COMMUNAL – MISE À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS
SPORTIFS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE
SCOLAIRE 2023-2024 – RENOUELEMENT**

M. le Maire : C'est la même chose pour le rapport 32, sur la mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès des associations locales. Je vais laisser le soin à Béatrice COFFY d'en dire un mot, mais on devra simplement prendre acte.

Mme COFFY : C'est vrai que chaque année, on passe cette délibération à chaque nouvelle rentrée, on va dire, scolaire. Puisque c'est à cheval sur l'année 2023 et 2024. Donc, le service des sports de la Commune de Saint-Chamond emploie du personnel qu'il met à disposition à l'association locale sportive, comme le permet le statut des fonctionnaires.

Il est simplement rappelé qu'en vertu du décret, la collectivité a l'obligation de se faire rembourser par l'association la rémunération de l'agent mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions correspondantes.

La commune souhaite renouveler la mise à disposition du personnel communal auprès des associations locales sportives pour l'année scolaire 2023-2024, tel que récapitulé dans le tableau des délibérations en annexe.

Il vous est proposé de prendre acte de cette mise à disposition.

M. le Maire : Très bien. Merci pour l'explication. On en prend acte également.

Le Conseil Municipal prend acte.

**DL2023.0138. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN(E) PROFESSEUR(E) DE
CLARINETTE PAR VOIE CONTRACTUELLE**

M. le Maire : Rapport 33, sur le recrutement d'un ou d'une professeure de clarinette. On recrute une professeure de clarinette.

Mme COFFY : Suite au départ en retraite de l'ancienne professeure, la Ville de Saint-Chamond recrute pour son conservatoire un professeur de clarinette au grade d'assistant d'enseignement artistique principal deuxième classe à taux non complet.

Le ou la professeure de clarinette sera chargé(e) notamment des missions suivantes. Je ne vais pas toutes vous les lister, vous les avez dans la délibération.

En prévision des entretiens de recrutement, la collectivité se réserve la possibilité de recruter des agents par voie contractuelle, en application du code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité. De plus, l'article précise que les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée de trois ans renouvelables trois ans.

Si à l'issue de ces six années, la Ville veut continuer, c'est un contrat indéterminé.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe, dans la limite du cinquième échelon, complété par le régime indemnitaire en vigueur.

Donc, il vous est proposé d'autoriser la possibilité de recruter, d'autoriser son représentant à signer son contrat et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. Des oppositions ? Ah, pardon, question, Madame SIMONIN-CHAILLOT.

Mme SIMONIN-CHAILLOT : Je voulais simplement savoir si la professeure qui est partie en retraite était contractuelle ou titulaire de son poste.

Mme COFFY : Je m'excuse sur ce fait, mais je ne le sais pas. Je ne sais pas si ma collègue le sait. Je la mets peut-être dans l'embarras aussi, mais on vous donnera la réponse, n'ayez pas de souci.

M. le Maire : Donc, elle a perdu son chevalet, donc, Sandrine FRANÇON.

Mme FRANÇON : La question est pointue, je m'inquiète de revenir vers vous pour vous la transmettre très précisément.

M. le Maire : Très bien. Monsieur MINNAERT.

M. MINNAERT : Ce n'est pas une question si pointue que ça. Je veux dire, la titularisation, c'est une année de stage, le système contractuel, c'est trois ans, renouvelable trois ans, plus une possibilité à la fin d'être contractualisé ou d'être titularisé comme fonctionnaire.

Donc, c'est un choix qui s'applique en fait à toute personne qui est recrutée. Il y a des fois où on comprend quand vous nous dites : « on a d'abord fait appel à... on a fait des appels, mais il n'y a personne qui s'est présenté au poste et là, nous avons été obligés de faire un contrat parce que personne ne voulait avoir un poste de titulaire ou ils voulaient des postes contractuels limités. » Donc, ça, ça peut se comprendre, mais là, ce n'est pas une question si difficile en fait.

Intervention hors micro

Mme COFFY : Je demandais juste si elle le savait, mais je crois bien qu'on l'avait passé en contrat trois ans, voire six ans. Je n'en suis pas sûre, mais on vous donnera la réponse, il n'y a pas de souci là-dessus.

M. le Maire : Très bien, merci. Hors cette question, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (35 pour ; 2 abstentions : M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT).

DL2023.0139. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX PAR VOIE CONTRACTUELLE

M. le Maire : Rapport 34, autorisation de recrutement de responsable du service gestion des bâtiments.

Mme COFFY : La mairie de Saint-Chamond recrute pour la direction du patrimoine et aménagement durable, un ou une responsable pour le service gestion des bâtiments communaux à temps complet. Le ou la responsable du service gestion des bâtiments communaux assure

l'encadrement des agents qui composent le service et exerce notamment les missions suivantes, que vous avez dans la délibération.

Suite aux entretiens de recrutement et compte tenu des spécificités du poste et des compétences demandées, la Collectivité souhaite recruter un agent par voie contractuelle en application de l'article du Code général de la fonction publique qui prévoit cette possibilité.

L'article du code général de la fonction publique précise de plus que les agents ainsi recrutés sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable trois ans. À l'issue de ces six ans, le contrat, s'il est pérennisé, devient un contrat à durée indéterminée.

Le niveau de rémunération du poste sera fixé par référence de la grille indiciaire du grade de technicien principal première classe, dans la limite du 11^e échelon complété par le régime indemnitaire en vigueur liée aux fonctions.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'un contractuel, d'habiliter Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Bien. Pas d'autres questions ? Des d'oppositions ? Non ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT, M. Romain PIPIER).

DL2023.0140. PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

M. le Maire : Rapport 35, sur la protection sociale complémentaire de nos agents.

Mme COFFY : Lors de la délibération du 5 novembre 2019, la collectivité a adhéré à la convention de participation portée par le CDG42 pour le risque santé, la mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales. Le montant de la participation de la commune pour nos agents à cette complémentaire par agent et par mois se décline ainsi :

- 27 € pour les contrats uno et duo ;
- 33 € pour trio et famille.

En novembre 2022, la MNFCT nous informait d'une prochaine hausse de leurs tarifs, d'environ 20 %, à compter de janvier 2023, mais sans donner de chiffres précis ni de nouvelles plaquettes tarifaires. Ce pourcentage était une estimation, en attente de la publication du plafond de la sécurité sociale.

Fin décembre 2022, nous avons été informés que cette hausse avoisinerait les 30 %. Compte tenu de cette augmentation et après divers échanges avec les représentants du personnel et, notamment lors du CST du 29 juin 2023, il est proposé d'augmenter la participation de la Collectivité de l'ordre de 12 % et de fixer le montant de la participation à cette complémentaire par agent et par mois comme suit :

- 33,25 € pour les contrats uno et duo ;
- et 37 € pour trio et famille.

Il est proposé de fixer le montant de la participation et d'imputer la dépense au chapitre correspondant.

Alors, juste une précision. L'augmentation, elle est déjà bien assez haute, ce n'est pas ce que je veux dire, elle n'est pas de 30 % exactement, elle est de 28 %. Donc, c'est quand même énorme. Il y a environ la moitié des agents qui ont pris cette mutuelle et pour la collectivité, ça représente un coût de 14 000 € environ.

Sachant qu'on est l'une des villes qui avons la plus grosse participation vis-à-vis de nos agents, c'est important de le dire. Alors, évidemment, je ne vais pas vous citer les villes parce que ce n'est pas notre rôle, mais on est bien au-dessus des autres communes à ce sujet.

M. le Maire : Bien, tout est dit. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

DL2023.0141. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire : Et enfin, le rapport 36, sur les contrats d'assurance concernant les risques statutaires.

Mme COFFY : Le contrat actuel d'assurance qui a été conclu par une délibération en 2019, pour une période de quatre ans, arrive à son terme au 31 décembre 2023. Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, le CDG42, a relancé une procédure de mise en concurrence. Déjà adhérente depuis plusieurs années, la Commune de Saint-Chamond a fait le choix de renouveler son contrat d'assurance. Le CDG42 a transmis à la commune le résultat d'appel d'offres et l'assureur qui a été retenu. Le contrat d'adhésion intègre une assistance du centre de gestion de la Loire durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, selon la formule de calcul proposé, en participant aux frais de gestion ainsi créée.

- La première année du contrat, la contribution sera fixée à 3 % du montant de l'appel de cotisation ;
- L'année suivante, la contribution sera fixée à 3 % du montant des primes acquittées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'adhésion, pour un renouvellement à partir du 1^{er} janvier 2024 et pour une durée de quatre ans.

La garantie, vous les avez, pour décès : 0,23 % ; pour les congés invalidité, c'est 20 jours.

Il vous est proposé d'accepter cette assistance du centre de gestion de la Loire, d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention et d'imputer la dépense au chapitre 012.

M. le Maire : Très bien. D'autres demandes de précisions ? Non, pas spécialement ?

Alors, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Quatre abstentions.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité (33 pour ; 4 abstentions : Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER, M. Jean MINNAERT, Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT, M. Romain PIPIER).

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET
L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**RELEVÉ DES MARCHES, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX,
FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4EME DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

M. le Maire : Alors, vous avez comme traditionnellement, dans les rapports 37 et 38 le compte rendu des décisions qui ont pu être prises par le maire et ensuite, les relevés des marchés.

Est-ce qu'il y a des questions concernant cette liste ? Pas spécialement ? Pas de remarques particulières ? Parfait.

Pour le compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions consenties, le Conseil Municipal prend acte.

Pour le relevé des marchés, conventions et contrats divers de travaux, fournitures et services, le Conseil Municipal prend acte.

M. le Maire : Donc, l'ordre du jour est terminé.

QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Concernant les questions orales, il y avait une question orale de Madame SURPLY, concernant la hausse de la mutuelle des agents de la commune. Donc, on y a répondu par cette délibération.

Il y a également une question orale de la part de Madame MASSARDIER. Je vous propose qu'on puisse l'étudier puisque l'horloge tourne, mais on peut l'étudier tout de suite. Donc, Madame MASSARDIER, soit nous la relire, soit nous en donner la synthèse pour qu'on puisse vous apporter une réponse qui sera apportée par Bruno CHANGEAT.

Mme MARQUET-MASSARDIER : Je vais la lire parce que j'ai pesé tous mes mots. Et puis, ce n'est pas ma question à moi, c'est la question du groupe.

« Fin août, par le biais de votre page Facebook, en pleine période de canicule, vous nous invitiez à venir nous rafraîchir dans les parcs, à venir lire des revues, des mangas, des bandes dessinées à la médiathèque, à profiter de la piscine. Vous êtes très sympathiques, nous vous en sommes très reconnaissants.

Mais quand nous parlons de revégétaliser la Ville, ce n'est pas pour occuper nos loisirs à l'ombre des quelques espaces boisés qui ont résisté ni pour pratiquer la natation. C'est pour vivre dans un espace urbain qui soit moins étouffant, moins usant pour notre santé.

Nous avons besoin d'air, d'ombre et de fraîcheur aussi pour travailler, pour nous déplacer, pour vaquer à toutes nos occupations quotidiennes. Nous avons besoin de fraîcheur le jour, mais aussi la nuit, dans la rue, mais aussi chez nous. Et nous ne sommes pas les seuls, la biodiversité a aussi ces besoins-là.

Aujourd'hui, des villes travaillent sur une nouvelle manière d'organiser la cité. Elles essaient d'inciter et d'accompagner les citoyens dans le nécessaire et urgent changement de civilisation : moins de voitures, des plantations massives d'arbres, des fontaines actives, des points d'eau un peu partout dans la ville, des façades végétalisées, une agriculture de proximité, et puis plein d'autres choses, mais c'était trop long.

Nous avons été surpris de lire que la médiathèque Louise Labé arrivait en tête des propositions. Vous auriez pu écrire : « vous avez trop chaud, allez à la médiathèque, c'est climatisé ».

Positionner la climatisation des lieux publics comme première réponse à l'élévation des températures due aux dérèglements climatiques ne manque pas de cynisme quand on connaît la responsabilité des climatiseurs dans l'augmentation de la pollution. Il existe aussi des systèmes de climatisation plus écologique. Nous ne rentrerons pas dans le détail ici, car ça deviendrait très technique, mais nous pouvons quand même citer la climatisation solaire ou la bioclimatisation. On pourrait aussi, à la lecture du bouquin qu'a proposé l'entreprise tout à l'heure pour le réseau de chaleur, il existe aussi des réseaux de froid.

Alors, les questions. Qu'en est-il pour le bâtiment de la médiathèque rénové très récemment ? Quel système de climatisation a été choisi ?

Même question pour les bâtiments en cours de rénovation ou pour les projets à venir. Favoriserez-vous une climatisation par bâtiment ? Ou penserez-vous plus largement l'adaptation et l'organisation de la cité et de la vie quotidienne à un climat de plus en plus chaud ?

Et nous rajoutons une proposition. Pourquoi ne pas profiter de cette période de rentrée scolaire pour prendre l'engagement de faire planter un arbre par chaque élève de sixième pour constituer une forêt urbaine conséquente et salvatrice ? »

M. le Maire : Très bien. Donc, Bruno CHANGEAT va vous apporter une réponse circonstanciée.

M. CHANGEAT : Oui. Comme vous le savez, la commune s'est engagée depuis 2019, dans une démarche de responsabilité sociétale. C'est une démarche volontariste d'amélioration continue qui tend la collectivité à se remettre régulièrement en question afin d'aboutir à des réalisations toujours plus vertueuses et à modifier profondément ses pratiques pour faire de notre ville une ville plus durable et résiliente.

Dans ce cadre, nous avons choisi de mettre en place une politique ambitieuse en termes de rénovation thermique de nos bâtiments. Compte tenu de nos engagements environnementaux et sociétaux, la climatisation n'est pas l'option prioritaire lors de la rénovation de nos bâtiments. Nous nous sommes engagés pleinement dès 2021 dans une programmation d'investissement concernant une vingtaine de nos bâtiments, suivant les objectifs du décret tertiaire qui est une loi de 2019 et qui impose une réduction des consommations d'énergie d'au moins 40 % en 2030 et 60 % en 2050 sur les bâtiments de plus de 1 000 m².

Nous sommes en avance sur ces objectifs si bien que d'autres communes nous consultent régulièrement. Nous avons, dès 2021, pris les devants et on a un tableau de suivi avec, chaque année, une avancée sur nos rénovations de nos bâtiments. Ainsi :

- La halle des sports Pierre Joannon qui a fait l'objet d'une isolation par l'extérieur et terminée en 2022 nous permet de diviser nos consommations par cinq rien que sur la première année ;

- La salle Roger Baudy, qui est non soumise au décret tertiaire puisque moins de 1 000 m² est en cours de finition et a bénéficié également d'une isolation par l'extérieur ;
- Ainsi que la rénovation de l'école du Châtelard qui va être faite prochainement et qui prévoit une isolation similaire, donc isolation par l'extérieur.

Ce sont des investissements importants, entre 800 000 et 1 million d'euros par bâtiment, mais qui nous permet de diminuer fortement nos frais de fonctionnement sur le long terme puisque nous avons une vision à long terme et qui va nous permettre de nous adapter au réchauffement.

Bien isoler nos bâtiments nous permet de maintenir donc une température acceptable même en pleine canicule, sans climatisation.

Quant à la médiathèque, je vais vous répondre sur la médiathèque. Le bâtiment date de 1994 et il n'a pas fait l'objet de rénovation thermique, mais d'un réaménagement de ses espaces intérieurs. Donc, il n'y a pas eu une rénovation thermique du bâtiment. Ainsi, compte tenu de surfaces vitrées importantes, d'une faible isolation du bâtiment et d'une fréquentation importante de la population, une climatisation est nécessaire.

Elle a été changée en 2018, par une plus moderne, et elle fonctionne avec une pompe à chaleur moins consommatrice. De plus, un extracteur d'air chaud permet de réduire la consommation de la climatisation.

En termes de végétalisation – donc, je reviens sur ce que vous avez dit sur la végétalisation – et toujours dans le cadre de notre démarche de responsabilité sociétale, nous envisageons nos futurs aménagements urbains toujours plus verts et arborés pour le bien-être de nos concitoyens. Par exemple, prochainement, la place Neyrand qui sera réhabilitée cet hiver fera la part belle à plus de végétal et un système particulier de gestion des eaux pluviales, puisque les eaux, la gestion de l'eau, on sait que voilà, c'est d'actualité.

Vous nous proposez, enfin, de planter des arbres avec les écoles. Sachez que nous avons réalisé des plantations de forêts urbaines. Vous parlez de forêt urbaine, mais on en a déjà fait. Notamment, forêt urbaine Miyawaki faite par mon collègue Yves ALAMERCERY, qui suit vraiment ces dossiers de patrimoines naturels et d'îlots nature. Donc, avec les élèves du collège Edmond Richard en 2021, et les jeunes du centre social Lavieu en 2023 sur deux parcelles en centre-ville. Donc, c'est plus de 2 000 jeunes plants d'espèces locales qui ont été ainsi mis en place. Et 300 m² de forêt urbaine seront encore plantés cet hiver, l'objectif étant la réalisation d'une parcelle par an. De plus, 56 arbres-tiges et 888 arbustes ont été plantés dans l'hiver 2022-2023, ce qui traduit une volonté de végétaliser la ville. Et cet hiver, ça sera la même chose.

Des îlots de fraîcheur sont régulièrement créés – alors, on en a parlé tout à l'heure – dans les écoles, pour aider nos plus jeunes à lutter contre les effets de la chaleur. Après l'école Debussy et Verlaine, c'est donc, la cour de l'école Cézanne qui a connu une désimperméabilisation sur une surface de 1 200 m² en 2023, et la création d'espaces végétalisés.

Je dois souligner que les agents du service des espaces verts sont formés à une gestion durable de notre patrimoine arboré et à de nouvelles méthodes adaptées au réchauffement climatique. Si bien que, vous l'avez vu cette année d'ailleurs, on a accueilli des agents, des élus, sur une journée, à Saint-Chamond, pour présenter justement nos méthodes, avec une visite de Novaciéries d'ailleurs, une visite du parc de Novaciéries, avec Yohan CICHY et notre service espaces verts.

Donc, Madame MASSARDIER, l'herbe n'est pas toujours plus verte ailleurs. Pour information et pour vous dire au final combien Saint-Chamond est une ville verte, nous avons 48 % de couverture arborée et herbacée pour 38 % à Roanne, 33 % à Grenoble, 44 % à Saint-Étienne. Source, open data.

M. le Maire : Merci pour cette réponse extrêmement précise.

VŒUX

M. le Maire : Bien. Nous avons également un vœu du groupe de Madame SURPLY, mais elle n'a pas daigné le présenter, donc il va tomber. J'ai comme le sentiment que c'était plus apaisé quand même sur la deuxième partie du Conseil Municipal. Voilà.

Vous dire simplement que dans les prochains jours vous sera adressé le calendrier prévisionnel des prochains conseils municipaux et puis pour vous remercier de tous nos échanges.

Voilà, la séance est terminée, rentrez bien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à vingt et une heure et cinquante minutes (21H50)

Date de mise en ligne :

23 OCT. 2023



Fait à Saint-Chamond, le

- 6 OCT. 2023

2023

La secrétaire de séance,

Catherine CHAPARD

Le maire

Hervé REYNAUD